



COMMISSIONER'S DIRECTIVE

705-6

DIRECTIVE DU COMMISSAIRE

CORRECTIONAL PLANNING AND CRIMINAL PROFILE

PLANIFICATION CORRECTIONNELLE ET PROFIL CRIMINEL

Issued under the authority of the Commissioner of the
Correctional Service of Canada

Publiée en vertu de l'autorité du commissaire du
Service correctionnel du Canada

2006-04-10

The most up-to date version of this document resides on CSC's InfoNet under the heading Policies/SOPs. Individuals who choose to work with a paper copy of this document should verify that the printed version is consistent with the electronic version on the Web site. This document may contain hyperlinks to other documents that are not available with the printed version.

La dernière version de ce document se trouve dans l'InfoNet du SCC, sous la rubrique Politiques et instructions permanentes. Si vous préférez utiliser une version imprimée de ce document, assurez-vous que celle-ci correspond à la version électronique affichée dans ce site. Ce document peut contenir des hyperliens qui se rapportent à d'autres documents qu'on ne peut se procurer avec la version imprimée.



TABLE OF CONTENTS	Paragraph Paragraphe	TABLE DES MATIÈRES
--------------------------	---------------------------------	---------------------------

Objective	1-2	Objectif
Roles and Responsibilities	3-7	Rôles et responsabilités
Correctional Planning	8-10	Planification correctionnelle
Timeframes	11	Délais
Reviewing and Documenting Information	12-14	Examen et consignation des renseignements
Outstanding Charges	15-18	Accusations en instance
Interviews	19-22	Entrevues
Criminal Profile Report	23-28	Rapport sur le profil criminel
Correctional Plan	29-85	Plan correctionnel
The Statistical Information on Recidivism Scale	38-41	Échelle d'information statistique sur la récidive
Assessment of Static Factors	42-44	Évaluation des facteurs statiques
Serious Harm	45-47	Dommage grave
Level of Intervention Based on Static Factors	48-49	Niveau d'intervention selon les facteurs statiques
Assessment of Dynamic Factors	50-55	Évaluation des facteurs dynamiques
Domain Analysis	56-59	Analyse des domaines
Employment	60-62	Emploi
Contributing Factors	63-66	Facteurs contributifs
Level of Intervention Based on Dynamic Factors	67-69	Niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques
Reintegration Potential	70-72	Potentiel de réinsertion sociale
Level of Motivation	73-76	Niveau de motivation
Program Application/Referral	77-81	Demande d'inscription aux programmes et aiguillage
Intake Assessment Summary	82	Sommaire de l'évaluation initiale
Correctional Plan Timeline	83-84	Chronologie du plan correctionnel
Information-Sharing	85	Communication des renseignements



Content Guidelines - Criminal Profile Report	Annex(e) A	Lignes directrices sur le contenu du Rapport sur le profil criminel
Content Guidelines - Correctional Plan	Annex(e) B	Lignes directrices sur le contenu du Plan correctionnel
Static Factor Assessment	Annex(e) C	Évaluation des facteurs statiques
Revised Statistical Information on Recidivism Scale (SIR-R1)	Annex(e) D	Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (ISR-R1)
Dynamic Factor Analysis	Annex(e) E	Analyse des facteurs dynamiques
Dynamic Factor Indicators	Annex(e) F	Indicateurs des facteurs dynamiques
Guidelines for Dynamic Factor Identification and Analysis at Women Offender Institutions	Annex(e) G	Lignes directrices pour l'identification et l'analyse des facteurs dynamiques dans les établissements pour femmes
Reintegration Potential and Program Referral Guidelines	Annex(e) H	Lignes directrices pour l'aiguillage des délinquants vers des programmes selon leur potentiel de réinsertion sociale



COMMISSIONER'S DIRECTIVE DIRECTIVE DU COMMISSAIRE

Number - Numéro: 705-6	Date 2006-04-10 Page: 1 of/de 18
-------------------------------	---

CORRECTIONAL PLANNING AND CRIMINAL PROFILE

PLANIFICATION CORRECTIONNELLE ET PROFIL CRIMINEL

OBJECTIVE

1. To ensure public safety by developing criminal profiles and correctional plans that will increase offenders' potential for safe reintegration into their communities.
2. This Commissioner's Directive (CD) is to be read in conjunction with [CD - 705 Intake Assessment](#).

ROLES AND RESPONSIBILITIES

3. Institutional Heads will ensure that a process is in place to facilitate the completion of Correctional Plans and Criminal Profile Reports within the prescribed timeframes.
4. The Parole Officer/Primary Worker in the Intake Assessment Unit is responsible for completing the Criminal Profile Report and Correctional Plan.
5. In the case of women offenders, the Parole Officer/Primary Worker responsible for completing the Correctional Plan will refer to Annex G, Guidelines for Dynamic Factor Identification and Analysis at Women Offender Institutions.
6. The Parole Officer/Primary Worker in the Intake Assessment Unit is responsible for making program referrals based on the needs presented by the offender.
7. The supervisor of the Parole Officer/Primary Worker is responsible for quality controlling the Criminal Profile and Correctional Plan and all related documents.

OBJECTIF

1. Assurer la sécurité publique en élaborant des profils criminels et des plans correctionnels qui permettront d'accroître le potentiel de réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité.
2. Il faut lire la présente Directive du commissaire (DC) en se référant à la [DC 705, « Processus d'évaluation initiale »](#).

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3. Le directeur de l'établissement doit veiller à ce qu'un processus soit établi pour faciliter la rédaction du Plan correctionnel et du Rapport sur le profil criminel dans les délais prescrits.
4. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne à l'Unité d'évaluation initiale est chargé de rédiger le Rapport sur le profil criminel et le Plan correctionnel.
5. Dans le cas des délinquantes, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de rédiger le Plan correctionnel doit se reporter à l'annexe G, Lignes directrices pour l'identification et l'analyse des facteurs dynamiques dans les établissements pour femmes.
6. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne à l'Unité d'évaluation initiale est chargé d'aiguiller le délinquant vers les programmes qui répondent à ses besoins.
7. Le superviseur de l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne est chargé de contrôler la qualité du Rapport sur le profil criminel et du Plan correctionnel ainsi que de tous les documents connexes.



CORRECTIONAL PLANNING

8. The objectives of correctional planning are to:
- a. establish specific, clear, measurable goals with a unifying theme and direction;
 - b. employ the most effective intervention techniques and supervision approach;
 - c. to address dynamic factors that contributed to criminal behaviour;
 - d. to ensure consistency and continuity in case management throughout an offender's sentence; and
 - e. to establish a baseline from which to measure progress.
9. Correctional planning involves:
- a. a timely and systematic analysis of significant information;
 - b. interviewing the offender;
 - c. the identification of the critical static and dynamic factors involved in the offender's criminal behaviour;
 - d. an initial assessment regarding the potential for detention referral; and
 - e. an initial assessment regarding qualification for Accelerated Parole Review.
10. Correctional planning will be completed in consultation with the offender with a view to obtaining the offender's commitment to the plan.

TIMEFRAMES

11. The Criminal Profile and Correctional Plan will be completed, reviewed and locked within the following timeframes:
- a. for offenders serving sentences of four years or less, within 70 calendar days from the admission date;

PLANIFICATION CORRECTIONNELLE

8. Les objectifs de la planification correctionnelle sont les suivants :
- a. établir des objectifs qui sont précis, clairs et mesurables et qui ont un thème et un axe unificateurs;
 - b. employer les techniques d'intervention et les stratégies de surveillance les plus efficaces;
 - c. agir sur les facteurs dynamiques qui ont contribué au comportement criminel;
 - d. assurer la cohérence et la continuité dans la gestion du cas pendant toute la durée de la peine;
 - e. établir des points de référence à partir desquels mesurer les progrès accomplis.
9. La planification correctionnelle comporte :
- a. l'analyse systématique et opportune de renseignements importants;
 - b. la tenue d'une entrevue avec le délinquant;
 - c. l'identification des facteurs statiques et dynamiques critiques qui influent sur le comportement criminel du délinquant;
 - d. une évaluation initiale de la possibilité d'un renvoi du cas en vue d'un examen de maintien en incarcération;
 - e. une évaluation initiale de l'admissibilité à la procédure d'examen expéditif.
10. La planification correctionnelle doit se faire en collaboration avec le délinquant afin de l'amener à s'engager à mettre le plan à exécution.

DÉLAIS

11. Le Rapport sur le profil criminel et le Plan correctionnel doivent être rédigés, vérifiés et verrouillés dans les délais suivants :
- a. dans les 70 jours civils suivant la date d'admission lorsque le délinquant purge une peine de quatre ans ou moins;



- b. for offenders serving sentences of more than 4 years (including indeterminate and life), within 90 calendar days from the admission date; and
- c. for young offenders, within 70 calendar days of their transfer to federal jurisdiction.

- b. dans les 90 jours civils suivant la date d'admission lorsque le délinquant purge une peine de plus de quatre ans (y compris les peines d'emprisonnement pour une période indéterminée et à perpétuité);
- c. dans les 70 jours civils suivant la date du transfèrement à un établissement fédéral lorsqu'il s'agit de jeunes contrevenants.

REVIEWING AND DOCUMENTING INFORMATION

- 12. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment must clearly distinguish factual information from opinion in their reports. The source of any information must also be documented.
- 13. The Parole Officer completing the Intake Assessment must clearly identify in their reports when the offender is providing information.
- 14. Before completing the Criminal Profile and Correctional Plan, all available information must be reviewed and assessed. Refer to [CD 705-2, Information Collection](#).

OUTSTANDING CHARGES

- 15. Sentence Management staff will conduct a CPIC check to determine if there are any outstanding charges. The charges will be documented in OMS and the Parole Officer/Primary Worker notified.
- 16. The Parole Officer/Primary Worker will follow up on the status and circumstances of any outstanding charges.
- 17. Interview the offender to ascertain his or her version of the circumstances surrounding the charges. Prior to discussing the charges, inform the offender that he or she has the right to retain and instruct counsel, and provide the following warning:

EXAMEN ET CONSIGNATION DES RENSEIGNEMENTS

- 12. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit distinguer clairement les faits des opinions dans ses rapports. La source des renseignements doit aussi être indiquée.
- 13. L'agent de libération conditionnelle chargé de l'évaluation initiale doit l'indiquer clairement dans ses rapports lorsque les renseignements proviennent du délinquant.
- 14. Il faut examiner et évaluer tous les renseignements disponibles avant de rédiger le Rapport sur le profil criminel et le Plan correctionnel. Il faut à cette fin se reporter à la [DC 705-2, « Collecte de renseignements »](#).

ACCUSATIONS EN INSTANCE

- 15. Le personnel de la Gestion des peines doit consulter le CIPC pour établir si le délinquant fait l'objet d'accusations en instance. Toute accusation en instance doit être entrée au SGD, et l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit en être avisé.
- 16. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit assurer un suivi quant à l'état des accusations en instance et aux circonstances entourant ces accusations.
- 17. Il faut interviewer le délinquant pour obtenir sa version des circonstances entourant les accusations portées contre lui. Avant de l'interviewer, il faut l'informer qu'il a le droit de retenir les services d'un avocat et de le consulter, et il faut lui faire la mise en garde suivante :



"It is my duty to inform you that you need not say anything. You have nothing to hope from any promise or favour and nothing to fear from any threat whether or not you say anything. Anything you do say may be used against you as evidence. Do you understand?"

« Je dois vous informer que vous n'avez pas à parler. Vous n'avez à espérer aucune promesse ou faveur, ni rien à craindre de menaces, que vous parliez ou non. Tout ce que vous direz peut être retenu contre vous. Avez-vous compris? »

18. Enter the information regarding the outstanding charges into a Casework Record in OMS. Advise Sentence Management of any new information about the status of the charges.

18. Il faut ensuite consigner l'information sur les accusations en instance au Registre des interventions dans le SGD. Il faut aussi communiquer à la Gestion des peines tout nouveau renseignement concernant l'état des accusations.

INTERVIEWS

19. The Parole Officer/Primary Worker will interview the offender prior to completing the Criminal Profile Report and Correctional Plan. If the offender refuses to participate in the development of his or her Criminal Profile and/or Correctional Plan, one will be completed with a note that he or she refused to be interviewed.
20. Ensure that the Correctional Officer II/Primary Worker is present for the first meeting with the offender, if possible. Throughout the assessment process, if the offender is Aboriginal, or would like to be engaged in Aboriginal tradition, culture, spiritual practices or programming, an Aboriginal Liaison Officer and/or an Elder will be included as part of the assessment interview.
21. Initiate referrals for supplementary assessments within two weeks of offender's arrival at institution.
22. Ensure that the offender is provided with spiritual, educational and vocational counselling as required.

ENTREVUES

19. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit interviewer le délinquant avant de rédiger le Rapport sur le profil criminel et le Plan correctionnel. Si le délinquant refuse de participer à l'élaboration de son Profil criminel et/ou de son Plan correctionnel, il faut rédiger le document quand même et y noter que le délinquant a refusé de se soumettre à une entrevue.
20. Dans la mesure du possible, l'agent de correction II/intervenant de première ligne doit assister à la première rencontre avec le délinquant. Si le délinquant est autochtone ou s'il aimerait participer à la tradition, à la culture, aux pratiques spirituelles ou aux programmes autochtones, un agent de liaison autochtone et/ou un Aîné doit participer à l'entrevue d'évaluation ainsi qu'aux autres activités du processus d'évaluation.
21. Il faut aiguiller le délinquant vers les évaluations supplémentaires indiquées dans son cas dans les deux semaines suivant son admission à l'établissement.
22. Il faut veiller à ce que le délinquant bénéficie au besoin de services de counseling spirituel, d'orientation scolaire et d'orientation professionnelle.

CRIMINAL PROFILE REPORT

23. The Criminal Profile Report provides a synthesis of all information gathered from the police, the courts, Crown Attorney, victims, the offender and other sources to give the best possible understanding of the crime, the causes of

RAPPORT SUR LE PROFIL CRIMINEL

23. Le Rapport sur le profil criminel fait la synthèse de tous les renseignements provenant de la police, des tribunaux, des procureurs de la Couronne, des victimes, du délinquant et d'autres sources, de manière à permettre de comprendre le mieux



criminal behaviour, the offender's offence cycle and risk.

possible le crime perpétré, les causes du comportement criminel, le cycle de délinquance du délinquant et le risque qu'il pose.

24. The objectives of the Criminal Profile Report are to:

24. Le Rapport sur le profil criminel vise les objectifs suivants :

- a. provide a profile of the current and previous offence(s), including a full analysis of the precipitating factors;
- b. identify the high-risk situations that can cause the offender to "relapse" (reoffend);
- c. ensure that the risk posed by the offender is taken into account in decision-making; and
- d. serve as the mechanism for ensuring that at least the gist of police information is shared with the offender.

- a. décrire l'infraction à l'origine de la peine actuelle et les antécédents criminels, y compris une analyse complète des facteurs déclencheurs;
- b. indiquer les situations à risque élevé qui pourraient amener le délinquant à « rechuter » (c.-à-d. à récidiver);
- c. faire en sorte que le risque que présente le délinquant soit pris en considération dans la prise de décisions;
- d. servir de mécanisme pour s'assurer qu'au moins l'essentiel des renseignements obtenus de la police est communiqué au délinquant.

25. The Criminal Profile Report is completed using the content guidelines in [Annex A](#).

25. Le Rapport sur le profil criminel est rédigé en suivant les lignes directrices sur le contenu qui figurent à l'[annexe A](#).

26. An amended Criminal Profile is completed at any stage of an offender's sentence when:

26. Le Rapport sur le profil criminel est mis à jour à toute étape de la peine du délinquant dans les circonstances suivantes :

- a. outstanding appeals or charges are processed;
- b. additional documents are received that impact on the outcome of the Criminal Profile, including:
 - i. Crown information;
 - ii. police reports;
 - iii. judge's reasons for sentence;
 - iv. psychiatric assessments completed for trial; and
 - v. post-assessment/treatment reports completed for the purpose of developing an offence cycle;
- c. the offender is convicted of new offences while incarcerated or while under community

- a. lorsque des accusations ou des appels en instance sont réglés;
- b. lorsqu'on reçoit de nouveaux documents qui influent sur la conclusion du Rapport sur le profil criminel, entre autres :
 - i. renseignements provenant de la Couronne;
 - ii. rapports de police;
 - iii. motifs de la peine imposée;
 - iv. rapports d'évaluations psychiatriques faites pour le procès;
 - v. rapports rédigés à la suite des évaluations ou des traitements pour définir le cycle de délinquance;
- c. lorsque le délinquant est reconnu coupable de nouvelles infractions pendant son incarcération



supervision; and

d. re-admission of the offender with new conviction(s).

27. The operational unit that has jurisdiction over the offender at the time of the receipt of new information or convictions, or upon the revocation of the offender's release, is responsible for amending the Criminal Profile.

28. A Criminal Profile amendment is entered into OMS addressing the new information, using only the necessary headings in the content guidelines. The previous information is not deleted.

CORRECTIONAL PLAN

29. Based on the results of the Intake Assessment, interviews with the offender, a review of all file information, including files from previous sentences, and consultations with institutional and community staff, the Parole Officer/Primary Worker will define the goals for change, determine the key interventions (programs and activities) required, and indicate the location (the institution or the community), depending on the critical dates during the sentence (transfers, eligibility dates for various types of release, etc.). The Correctional Plan will be completed according to the content guidelines in Annex B.

30. The Correctional Plan is comprised of the following elements:

- a. static factor assessment;
- b. dynamic factor identification and analysis;
- c. level of motivation;
- d. reintegration potential;

ou pendant qu'il est sous surveillance dans la collectivité;

d. lorsque le délinquant est réincarcéré à la suite de sa condamnation pour une ou plusieurs nouvelles infractions.

27. L'unité opérationnelle qui a la charge du délinquant lorsqu'on reçoit de nouveaux renseignements ou lorsque le délinquant est reconnu coupable d'une nouvelle infraction ou que sa liberté conditionnelle est révoquée, est chargée de modifier le Rapport sur le profil criminel.

28. Pour modifier le Rapport sur le profil criminel au SGD, les nouveaux renseignements sont consignés en utilisant uniquement les rubriques requises indiquées dans les lignes directrices sur le contenu. Les renseignements antérieurs ne sont pas supprimés.

PLAN CORRECTIONNEL

29. En se fondant sur les résultats de l'évaluation initiale, les entrevues avec le délinquant, toute la documentation au dossier, y compris les dossiers des peines antérieures, et les résultats de ses consultations auprès de membres du personnel en établissement et dans la collectivité, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit définir les objectifs de changement, déterminer quelles sont les interventions clés (programmes et activités) requises et indiquer l'endroit où ces interventions seront effectuées (établissement ou collectivité), selon les étapes critiques de la peine (transfèrements, dates d'admissibilité à divers types de mise en liberté, etc.). Il doit élaborer le Plan correctionnel en suivant les lignes directrices sur le contenu qui figurent à l'annexe B.

30. Le Plan correctionnel comporte les éléments suivants :

- a. évaluation des facteurs statiques;
- b. identification et analyse des facteurs dynamiques;
- c. niveau de motivation;
- d. potentiel de réinsertion sociale;



-
- | | |
|--|---|
| <p>e. Aboriginal Healing Plan (as applicable)</p> <p>f. sentence planning; and,</p> <p>g. determination of contributing factors and the interventions required to address them.</p> <p>31. Input from institutional and community staff, Elders and Aboriginal Liaison Officers will be obtained in applicable cases.</p> <p>32. For offenders serving sentences of 10 years or more, the focus of the initial activities or programs should be related to assisting the offender in adjusting to the institution and to the sentence.</p> <p>33. Correctional Plans are not changed unless there is a significant change in the factors contributing to the offender's criminal behaviour. In these cases, a change in the Correctional Plan is addressed by completing a Correctional Plan Progress Report (CPPR) using the content guidelines in CD 712-1, Pre-Release Decision Making.</p> <p>34. Indicate in the Correctional Plan, the interest of Aboriginal offender, in pursuing a release plan under section 84 of the <i>Corrections and Conditional Release Act</i> (CCRA). Where agreements under section 81 of the CCRA are in place and the offender is eligible to be transferred, the Correctional Plan will reflect this.</p> <p>35. When the offender's achievement grade level is below grade ten or the equivalent, or when upgrading is required for participation in correctional or vocational programs, or CORCAN, participation in Adult Basic Education must be included in the offender's Correctional Plan (see CD 720, Education of Offenders).</p> <p>36. Share the Correctional Plan with the offender and explain the impact of not following it.</p> | <p>e. Plan de guérison autochtone (s'il y a lieu)</p> <p>f. planification de la peine;</p> <p>g. détermination des facteurs contributifs et des interventions requises pour agir sur ces facteurs.</p> <p>31. Il faut consulter des membres du personnel en établissement et dans la collectivité, des Aînés et l'agent de liaison autochtone, selon le cas.</p> <p>32. Lorsque le délinquant purge une peine de dix ans ou plus, les activités initiales et les premiers programmes prévus à son Plan correctionnel devraient viser à l'aider à s'adapter à l'établissement et à sa peine.</p> <p>33. Le Plan correctionnel n'est modifié que s'il se produit un changement important dans les facteurs qui contribuent au comportement criminel du délinquant. Le cas échéant, il faut rédiger un Suivi du plan correctionnel (SPC) en suivant les lignes directrices sur le contenu qui figurent dans la DC 712-1, « Processus de décision prélibératoire ».</p> <p>34. Si le délinquant est autochtone et qu'il exprime la volonté de bénéficier d'un plan de libération conditionnelle visé à l'article 84 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> (LSCMLC), il faut l'indiquer au Plan correctionnel. Lorsque des accords ont été conclus en vertu de l'article 81 de la LSCMLC et que le délinquant est admissible à un transfèrement dans le cadre d'un tel accord, il faut rédiger le Plan correctionnel en conséquence.</p> <p>35. Lorsque le niveau de scolarité du délinquant est inférieur à une dixième année ou l'équivalent, ou lorsqu'il doit améliorer ses connaissances pour participer à des programmes correctionnels, à des programmes de formation professionnelle ou aux programmes de CORCAN, sa participation au programme de formation de base des adultes doit être incluse dans son Plan correctionnel (voir la DC 720, « Éducation des délinquants »).</p> <p>36. Il faut communiquer le Plan correctionnel au délinquant et lui expliquer les conséquences qu'entraînerait tout manquement au plan.</p> |
|--|---|



37. Make amendments to the Correctional Plan, if necessary.

The Statistical Information on Recidivism Scale (Revised) (SIR-R1)

- 38. The SIR-R1 Scale is a statistically derived tool for predicting recidivism. The scale combines measures of demographic characteristics and criminal history in a scoring system that yields estimates of chances of recidivism for different groups of offenders.
- 39. The application of the SIR-R1 is mandatory for all offenders except Aboriginal offenders, women offenders and provincial offenders.
- 40. The SIR-R1 must be completed prior to determining the Level of Intervention on Static Factors.
- 41. The scoring of the SIR-R1 is completed within OMS. The guidelines to completing the SIR-R1 are in [Annex D](#).

ASSESSMENT OF STATIC FACTORS

- 42. To assess the static factors, the following risk assessment tools must be completed (refer to Annex C):
 - a. the Criminal History Record is based on significant factors related to the offender's involvement with the criminal justice system;
 - b. the Offence Severity Record measures the nature and degree to which an offender has inflicted harm on society in general, and on victims in particular;
 - c. the Sex Offence History Checklist measures the nature and extent of sex offending, the amount of harm inflicted on victims, and involvement in assessment/treatment/intervention in relation to sex offending.
- 43. When all questions on the above tools are completed, OMS tabulates a rating for each of

37. Il faut apporter des modifications au Plan correctionnel au besoin.

Échelle d'information statistique sur la récidive (révisée) (ISR-R1)

- 38. L'Échelle d'ISR-R1 est un instrument dérivé de statistiques, qui sert à évaluer le risque de récidive criminelle. Elle combine des mesures des caractéristiques démographiques et des antécédents criminels en un système de cotation qui permet d'évaluer le risque de récidive de divers groupes de délinquants.
- 39. Il faut obligatoirement remplir l'Échelle d'ISR-R1 pour tous les délinquants à l'exception des Autochtones, des délinquantes et des cas sous responsabilité provinciale.
- 40. Il faut remplir l'Échelle d'ISR-R1 avant d'établir le niveau d'intervention selon les facteurs statiques.
- 41. La notation de l'Échelle d'ISR-R1 se fait au SGD. Les lignes directrices à suivre pour remplir l'Échelle d'ISR-R1 sont présentées à l'[annexe D](#).

ÉVALUATION DES FACTEURS STATIQUES

- 42. Pour évaluer les facteurs statiques, il faut appliquer les outils suivants d'évaluation du risque (voir l'annexe C) :
 - a. le Dossier des antécédents criminels repose sur certains facteurs importants qui sont rattachés aux démêlés du délinquant avec le système de justice pénale;
 - b. le Dossier sur la gravité des infractions mesure la nature et la gravité du dommage causé par le délinquant à la société en général et aux victimes en particulier;
 - c. la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle mesure la nature et la gravité des infractions sexuelles commises, la gravité du dommage causé aux victimes et la participation du délinquant à des évaluations et/ou programmes de traitement pour délinquants sexuels.
- 43. Après la saisie des réponses à toutes les questions des outils précités, le SGD calcule les résultats du



the three tools. The higher the number of positive responses, the greater the criminal risk.

délinquant à chacun des trois outils. Plus le nombre de réponses affirmatives est élevé, plus le risque de récidive criminelle l'est également.

44. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will complete a domain analysis in the Criminal History Record. This is a concise summary of the offender's criminal history. It must be no longer than 300 characters.

44. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit rédiger une analyse des domaines cibles dans le Dossier des antécédents criminels. Il s'agit d'un court résumé des antécédents criminels du délinquant, qui ne doit pas contenir plus de 300 caractères.

Serious Harm

Domage grave

45. The determination of serious harm is a critical component of the assessment of static factors. It is mandatory that the details of all offenders serving sentences for Schedule I or II offences be reviewed and analysed, using the guidelines in [CD 705-8](#), Assessing Serious Harm, to determine if serious harm was involved in the commission of the offence.

45. La détermination de l'existence ou de l'absence d'un dommage grave constitue un élément critique de l'évaluation des facteurs statiques. À l'aide des lignes directrices énoncées dans la [DC 705-8](#), « Évaluation de l'existence d'un dommage grave », il faut obligatoirement examiner et analyser les renseignements détaillés disponibles sur tout délinquant purgeant une peine pour une infraction relevant de l'annexe I ou II afin de déterminer si l'infraction commise a causé un dommage grave.

46. Where it is determined that a victim suffered serious harm during the commission of the offence, the intake Parole Officer/Primary Worker must carefully consider whether the offender's static factor rating must be classified as "HIGH".

46. Lorsqu'il est établi qu'une victime a subi un dommage grave pendant la perpétration de l'infraction, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit déterminer soigneusement s'il faut attribuer au délinquant la cote « ÉLEVÉ » comme niveau d'intervention selon les facteurs statiques.

47. Following the review of the detention criteria pertaining to Schedule I offenders in Annex A, Content Guidelines - Criminal Profile Report, if it is determined that serious harm to the victim occurred, or the offence was a sexual offence involving a child and there are reasonable and probable grounds to believe that the offender is likely to commit a sexual offence involving a child before the expiration of the offender's sentence, the decision-making authority for Unescorted Temporary Absences will be the National Parole Board. The Parole Officer/Primary Worker will advise Sentence Management of those cases meeting the preceding criteria.

47. Après avoir examiné les critères de maintien en incarcération s'appliquant aux délinquants ayant commis une infraction relevant de l'annexe I — qui sont énoncés à l'annexe A, Lignes directrices sur le contenu du Rapport sur le profil criminel —, s'il est établi que l'infraction a causé un dommage grave à la victime ou que l'infraction était une infraction d'ordre sexuel commise à l'égard d'un enfant et qu'il existe des motifs raisonnables et probables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration de sa peine, une telle infraction, il appartient à la Commission nationale des libérations conditionnelles de prendre les décisions relatives aux permissions de sortir sans escorte. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit signaler à la Gestion des peines tout cas qui satisfait aux critères précités.



Level of Intervention Based on Static Factors

48. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will determine an overall rating for Level of Intervention Based on Static Factors. This is based on the results of the analytical tools and policy instruments noted in the above sections on "Assessment of Static Factors".
49. A score of "high", "medium" or "low" is obtained by applying the following guidelines:
- a. a rating of "HIGH" reflects cases in which:
 - i. the Criminal History Record summary index reflects considerable involvement with the criminal justice system; or,
 - ii. the Offence Severity Record summary index reflects considerable harm to society in general, and victims in particular; or
 - iii. the Sex Offender History summary index reflects considerable sex offending;
 - b. a rating of "LOW" reflects cases in which:
 - i. the Criminal History Record summary index reflects little or no involvement with the criminal justice system;
 - ii. the Offence Severity Record summary index reflects little or no harm to society in general, and victims in particular;
 - iii. the Sex Offender History summary index reflects little or no sex offending; and
 - iv. a review of the detention criteria, as well as the SIR-R1 score, supports all of the aforementioned indices;

Niveau d'intervention selon les facteurs statiques

48. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit attribuer au délinquant une cote globale comme niveau d'intervention selon les facteurs statiques. Cette cote est fondée sur les résultats du délinquant aux outils d'évaluation et les instruments de politique précités aux sections précédentes sur l'« Évaluation des facteurs statiques ».
49. Il faut suivre les lignes directrices suivantes pour déterminer s'il y a lieu d'attribuer au délinquant la cote « élevé », « moyen » ou « faible » comme niveau d'intervention selon les facteurs statiques :
- a. la cote « ÉLEVÉ » est attribuée lorsque :
 - i. d'après le résumé du Dossier des antécédents criminels, le délinquant a eu de nombreux démêlés avec le système de justice pénale; ou
 - ii. d'après le résumé du Dossier sur la gravité des infractions, le délinquant a causé un dommage grave à la société en général et aux victimes en particulier; ou
 - iii. d'après le résumé des Antécédents de délinquance sexuelle, le délinquant a commis de nombreuses infractions sexuelles;
 - b. la cote « FAIBLE » est attribuée lorsque :
 - i. d'après le résumé du Dossier des antécédents criminels, le délinquant a eu peu ou pas de démêlés avec le système de justice pénale auparavant;
 - ii. d'après le résumé du Dossier sur la gravité des infractions, le délinquant a causé peu ou pas de dommages à la société en général et aux victimes en particulier;
 - iii. d'après le résumé des Antécédents de délinquance sexuelle, le délinquant n'a pas commis d'infraction sexuelle ou n'en a pas commis beaucoup; et
 - iv. l'examen du cas en fonction des critères de maintien en incarcération, de même que la cote du délinquant à l'Échelle d'ISR-R1,



confirme tous les indices mentionnés ci-dessus;

- c. a rating of "MEDIUM" signifies that the offender is clearly not a "LOW" criminal risk and there exists sufficient latitude to not rate the offender as "HIGH".

- c. la cote « MOYEN » signifie que, de toute évidence, le délinquant ne présente pas un risque « FAIBLE », mais qu'il n'y a pas lieu non plus de lui attribuer la cote « ÉLEVÉ ».

ASSESSMENT OF DYNAMIC FACTORS

50. The identification and analysis of dynamic factors is based on an assessment of each of the seven domains listed below:

- a. Employment - the value placed on literacy, education and work and their role in one's life;
- b. Marital/Family - the value placed on being with family and the support one derives from them;
- c. Associates/Social Interaction - the value placed on non-criminal associates and the opportunity for positive social interaction;
- d. Substance Abuse - the value placed on living without reliance on alcohol and/or drugs;
- e. Community Functioning - the value placed on having the knowledge and necessary skills for daily living;
- f. Personal/Emotional Orientation - the value placed on being in control of one's life; and
- g. Attitude - the value placed on living in law-abiding ways.

51. The objective of this assessment is to gain a detailed understanding of both the strengths and problems related to each domain.

52. The Parole Officer/Primary Worker conducts the analysis in OMS by confirming the presence of specific indicators that relate to each domain. Each domain is divided into principal

ÉVALUATION DES FACTEURS DYNAMIQUES

50. L'identification et l'analyse des facteurs dynamiques en jeu sont fondées sur l'évaluation de chacun des sept domaines suivants :

- a. Emploi – quelle importance le délinquant accorde-t-il à l'alphabétisation, à l'éducation et au travail, et quelle place leur fait-il dans sa vie?
- b. Relations matrimoniales et familiales – quelle importance le délinquant accorde-t-il à sa vie familiale et quel soutien reçoit-il de ses proches?
- c. Fréquentations et relations sociales – quelle importance le délinquant accorde-t-il à la fréquentation de personnes qui respectent la loi et à la possibilité d'entretenir des relations sociales positives?
- d. Toxicomanie – dans quelle mesure le délinquant est-il disposé à vivre sans dépendre de l'alcool et/ou de la drogue?
- e. Fonctionnement dans la communauté – dans quelle mesure le délinquant souhaite-t-il acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour bien fonctionner dans la vie de tous les jours?
- f. Orientation personnelle et affective – dans quelle mesure le délinquant veut-il être maître de sa vie?
- g. Attitude générale – dans quelle mesure le délinquant veut-il vivre dans le respect de la loi?

51. Cette évaluation a pour but de bien comprendre les points forts et les problèmes du délinquant dans chacun des domaines recensés.

52. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne procède à l'analyse au SGD en confirmant la présence d'indicateurs particuliers dans chacun des domaines. Chaque domaine est



components and, in some cases, sub-components.

53. The indicators are presented as questions (Annex F), which allows for the identification of problem areas. OMS automatically scores the number of responses for each domain. The Parole Officer/Primary Worker ranks the domains in order of priority.

54. Using the Dynamic Factor Rating Guidelines in Annex E, the Parole Officer/Primary Worker completing the Correctional Plan assigns a rating to each domain area as follows: "Factor seen as an asset to community adjustment"; "No immediate need for improvement"; "Some need for improvement"; or "Considerable need for improvement". The Parole Officer/Primary Worker then provides a domain analysis as outlined below.

55. In the case of women offenders, in addition to the indicators identified in Annex F, the Parole Officer/Primary Worker will refer to Annex G, Guidelines for Dynamic Factors Identification and Analysis at Women Offender Institutions, for additional questions to be asked.

Domain Analysis

56. A domain analysis is a concise narrative of a specific domain which qualifies or expands on the factors identified during the Intake Assessment process. A domain analysis provides a better understanding of how each area relates to the present offence and the offender's overall criminality.

57. The objectives of the domain analysis are to:

- a. determine level of risk in that area (specific risk);

divisé en éléments principaux et, dans certains cas, en sous-éléments.

53. Les indicateurs sont présentés sous forme de questions (annexe F) qui permettent de repérer les domaines dans lesquels le délinquant a des problèmes. Dans chaque domaine, le SGD attribue automatiquement une cote aux réponses données. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne classe les domaines par ordre de priorité.

54. En se reportant aux Lignes directrices pour la cotation des facteurs dynamiques qui figurent à l'annexe E, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne qui rédige le Plan correctionnel attribue à chaque domaine l'une des cotes suivantes : « facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale »; « aucun besoin immédiat d'amélioration »; « besoin modéré d'amélioration »; ou « besoin manifeste d'amélioration ». L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne formule ensuite une analyse des domaines en suivant les instructions énoncées ci-dessous.

55. Dans le cas des délinquantes, en plus des indicateurs énoncés à l'annexe F, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit se reporter à l'annexe G, Lignes directrices pour l'identification et l'analyse des facteurs dynamiques dans les établissements pour femmes, qui contient des questions supplémentaires à poser.

Analyse des domaines

56. Une analyse du domaine est un exposé concis qui porte sur un domaine particulier et donne des précisions ou d'autres renseignements sur les facteurs relevés au cours de l'évaluation initiale. Elle permet de mieux comprendre comment le domaine est lié à l'infraction à l'origine de la peine actuelle du délinquant et à son comportement criminel en général.

57. Les objectifs de l'analyse des domaines sont les suivants :

- a. établir le niveau de risque que présente le délinquant dans le domaine en question (risque particulier);



- b. determine level of need (specific needs);
 - c. determine if he or she is motivated to address these needs/deficits (does he or she see this as a risk/need);
 - d. provide specific information to the Correctional Programs Officer (determine referral appropriateness and program targets);
 - e. provide specific information to the Parole Officer/Primary Worker to help determine supervision strategies;
 - f. provide information to complete the offence cycle; and
 - g. provide information to the Program Board so that they can help make referral decisions (program referral screen).
58. If a domain has no bearing on the offender's criminal behaviour, this should be indicated.
59. Refer to Annex E for guidelines on completing the domain analysis. The domain analysis is not completed within Correctional Plan content guidelines but in the "Dynamic Factor Identification and Analysis" screen in the OMS. The results of the supplementary assessments should be included in the domain analysis.

Employment

60. Refer to [CD 705-5, Supplementary Intake Assessments](#) for more information.
61. The result of the employment assessment must be included in the Correctional Plan. The case management team will make the appropriate educational, correctional program, vocational or employment referrals.

- b. établir le niveau des besoins que présente le délinquant (besoins particuliers);
 - c. établir si le délinquant est motivé à prendre des mesures pour remédier à ces besoins/lacunes (perçoit-il cette lacune comme un risque ou un besoin?);
 - d. fournir des renseignements précis à l'agent de programmes correctionnels (déterminer vers quels programmes il convient d'aiguiller le délinquant et définir les cibles de l'intervention);
 - e. fournir des renseignements précis à l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne pour l'aider à définir les stratégies de surveillance à employer;
 - f. fournir des renseignements pour finir de tracer le cycle de délinquance;
 - g. fournir des renseignements au Comité des programmes pour l'aider dans l'affectation du délinquant à des interventions (au SGD, écran destiné à l'aiguillage des délinquants vers des programmes).
58. S'il n'y a aucun lien entre un domaine donné et le comportement criminel du délinquant, il faut le préciser.
59. Les lignes directrices à suivre pour l'analyse des domaines sont présentées à l'annexe E. L'analyse des domaines n'est pas effectuée dans le cadre de l'élaboration du Plan correctionnel, mais à l'écran « Identification et analyse des facteurs dynamiques » du SGD. Les résultats des évaluations supplémentaires devraient être incorporés dans l'analyse des domaines.

Emploi

60. Il faut se reporter à la [DC 705-5, « Évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale »](#) pour plus de renseignements.
61. Les résultats de l'évaluation de l'employabilité doivent être inclus dans le Plan correctionnel. L'équipe de gestion de cas doit aiguiller le délinquant vers les interventions requises en matière d'éducation, de programmes correctionnels, de formation professionnelle ou d'emploi.



62. The Correctional Plan must outline the employment interventions that will address the offender's needs as identified in the employment domain whether it is a contributing factor or not.

Contributing Factors

63. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will determine and identify which dynamic factors are contributing factors.
64. Contributing factors are those domains or relevant principal components that are directly linked to the criminal behaviour.
65. Only those domains rated as "Some need for improvement" or "Considerable need for improvement" and are linked to the offence cycle (or the related principal components) may be rated as contributing factors.
66. Within the domain analysis, the reasons why the specific dynamic factor is rated as contributing must be provided. For other dynamic factors not directly related to criminal behaviour, but where intervention will improve safe and timely reintegration, provide a clear explanation of why such factors require intervention.

Level of Intervention Based on Dynamic Factors

67. When all dynamic factors have been rated, the Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will determine an overall Level of Intervention Based on Dynamic Factors.
68. The Level of Intervention Based on Dynamic Factors rating identifies the level of intervention required to achieve and/or maintain the safe and timely reintegration of the offender. The rating is based on both the severity of identified problems and number of domains involved.
69. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will identify a rating of "low", "medium", or "high" using the guidelines:

62. Le Plan correctionnel doit décrire brièvement les interventions qui répondront aux besoins relevés chez le délinquant dans le domaine de l'emploi, qu'il s'agisse d'un facteur contributif ou non.

Facteurs contributifs

63. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit établir quels facteurs dynamiques constituent des facteurs contributifs.
64. Les facteurs contributifs sont les domaines, ou leurs éléments principaux, qui sont directement liés au comportement criminel.
65. Seuls les domaines cotés comme « besoin modéré d'amélioration » ou « besoin manifeste d'amélioration » et liés au cycle de délinquance (ou leurs éléments principaux) peuvent être classés comme facteurs contributifs.
66. Dans l'analyse des domaines, il faut expliquer les raisons pour lesquelles un facteur dynamique particulier est « contributif ». Quant aux autres facteurs dynamiques qui ne sont pas directement liés au comportement criminel, mais où une intervention augmentera la capacité du délinquant de se réinsérer dans la société en temps utile et en toute sécurité, il faut expliquer clairement pourquoi une intervention dans ces domaines s'impose.

Niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques

67. Lorsque tous les facteurs dynamiques ont été cotés, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit établir le niveau global d'intervention selon les facteurs dynamiques.
68. Le niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques indique le niveau d'intervention requis pour réaliser ou maintenir la réinsertion sociale du délinquant en temps utile et en toute sécurité. Il est fondé sur la gravité des problèmes relevés et le nombre de domaines en question.
69. L'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale doit déterminer si le niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques est « faible », « moyen » ou « élevé » à l'aide des lignes directrices suivantes :



a. LOW

- i. no identified dynamic factors (i.e. factors seen as an asset to community adjustment and/or no immediate need for improvement);
- ii. relatively few identified dynamic factors and rated as "Some Need For Improvement";

b. HIGH

- i. few identified dynamic factors but rated as "Considerable Need For Improvement";
- ii. multiple dynamic factors identified, (regardless of degree or severity of needs);

c. MEDIUM

- i. any combination of dynamic factor severity and number that lie outside of either the low or high scoring guidelines as identified above.

a. FAIBLE

- i. aucun facteur dynamique relevé (c.-à-d. facteurs considérés comme des atouts en vue de la réinsertion sociale et/ou cotés « aucun besoin immédiat d'amélioration »);
- ii. peu de facteurs dynamiques relevés, et ils sont cotés « besoin modéré d'amélioration »;

b. ÉLEVÉ

- i. peu de facteurs dynamiques relevés, mais ils sont cotés « besoin manifeste d'amélioration »;
- ii. de nombreux facteurs dynamiques relevés (quelles que soient l'ampleur ou l'intensité des besoins);

c. MOYEN

- i. facteurs dynamiques dont le nombre et l'intensité font qu'ils ne peuvent être considérés ni comme faibles, ni comme élevés selon les lignes directrices ci-dessus.

REINTEGRATION POTENTIAL

- 70. The Reintegration Potential of male non-Aboriginal offenders is automatically calculated by OMS using the offender's individual scores on the Custody Rating Scale (CRS), General Statistical Information on Recidivism (GSIR) and the Static Factor Rating.
- 71. The Reintegration Potential of women offenders and Aboriginal offenders is automatically calculated by OMS using the offender's individual scores on the Custody Rating Scale, Dynamic Factor Rating and Static Factor Rating.
- 72. Sentence planning will be linked to the offender's Reintegration Potential rating by using the guidelines in Annex G.

LEVEL OF MOTIVATION

- 73. Determine a level of motivation, taking into account all information gathered and analysis conducted during the Intake Assessment

POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE

- 70. Le potentiel de réinsertion sociale des délinquants non autochtones de sexe masculin est calculé automatiquement au SGD à partir des scores individuels du délinquant à l'Échelle de classement par niveau de sécurité, à l'Échelle d'ISR et à l'analyse des facteurs statiques.
- 71. Le potentiel de réinsertion sociale des délinquantes et des délinquants autochtones des deux sexes est calculé automatiquement au SGD à partir des scores individuels du délinquant ou de la délinquante à l'Échelle de classement par niveau de sécurité, à l'analyse des facteurs dynamiques et à l'analyse des facteurs statiques.
- 72. La planification de la peine doit être liée au potentiel de réinsertion sociale du délinquant en suivant les lignes directrices présentées à l'annexe G.

NIVEAU DE MOTIVATION

- 73. Le niveau de motivation du délinquant est établi en se fondant sur tous les renseignements recueillis et toutes les analyses effectuées pendant l'évaluation



process. Motivation is evaluated against the criteria identified in Annex B, Correctional Plan Content Guidelines. Each criterion must be addressed within the narrative of the Correctional Plan.

74. A classification of “LOW”, “MEDIUM” or “HIGH” can be assigned according to the following guidelines:
- a. HIGH – offender is self-motivated, will actively address problem areas;
 - b. MEDIUM– offender may not fully accept overall assessment but will participate in recommended programs or other interventions;
 - c. LOW – offender strongly rejects the need for change and/or is unwilling to participate in recommended programs or other interventions.

75. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will enter the level of motivation into OMS. In the motivation comment field, provide a succinct explanation of why the particular level of motivation was assigned.

76. This motivation comment is a summary of the rationale for the overall level of motivation. The comment will also address the specific ways in which the offender can demonstrate change, and how staff should work with the offender to increase motivation.

PROGRAM APPLICATION/REFERRAL

77. The Parole Officer/Primary Worker completing the Intake Assessment will identify the type of intervention(s) that are required to address the offender’s dynamic factors in the Correctional Plan.

78. A Program Board, or equivalent, will review the program recommendations, including those relating to employment and employability skills, to determine the suitability of the recommended program or intervention and possible start dates

initiale. La motivation est mesurée en fonction des critères décrits à l’annexe B, Lignes directrices sur le contenu du Plan correctionnel. Il faut traiter de chacun des critères dans le texte du Plan correctionnel.

74. Le niveau de motivation est coté « FAIBLE », « MOYEN » ou « ÉLEVÉ » en conformité avec les lignes directrices suivantes :

- a. ÉLEVÉ – le délinquant est très motivé de par lui-même et s’attaquera activement à ses problèmes;
- b. MOYEN – le délinquant n’est peut-être pas entièrement d’accord avec son évaluation globale, mais participera aux programmes recommandés ou à d’autres interventions;
- c. FAIBLE – le délinquant nie vigoureusement qu’il lui faut changer et/ou ne veut pas participer aux programmes recommandés ni à d’autres interventions.

75. L’agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l’évaluation initiale doit consigner le niveau de motivation au SGD. Dans le champ réservé aux commentaires sur la motivation, il explique brièvement les raisons pour lesquelles ce niveau de motivation a été attribué au délinquant.

76. Les commentaires sur la motivation sont un résumé des raisons pour lesquelles ce niveau global de motivation a été attribué au délinquant. Ils doivent aussi expliquer comment le délinquant peut démontrer qu’il change, et comment le personnel peut travailler avec le délinquant pour accroître sa motivation.

DEMANDE D’INSCRIPTION AUX PROGRAMMES ET AIGUILLAGE

77. L’agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l’évaluation initiale doit déterminer quelles interventions sont requises pour agir sur les facteurs dynamiques indiqués dans le Plan correctionnel du délinquant.

78. Le Comité des programmes, ou son équivalent, doit examiner les recommandations en matière de programmes, y compris celles qui visent l’acquisition de compétences relatives à l’emploi et à l’employabilité, pour déterminer si l’intervention ou



for the offender. A Program Application/Referral is entered into OMS for each program.

le programme recommandé convient au délinquant en question et établir la date à laquelle le délinquant pourrait commencer à y participer. Une « Demande/Présentation » est entrée au SGD à l'égard de chacun des programmes.

79. Make any necessary referrals to appropriate specialists.
80. Referrals to community programming are made during completion of the Community Strategy for a release decision and entered into OMS by the community Parole Officer.
81. Sentence planning for offenders serving sentences of ten years to life should be developed according to the four phases of a long term sentence:
 - a. adaptation – coming to terms with the reality of confinement;
 - b. integration to the prison environment – living within the context of that reality;
 - c. preparation for release – preparing for release in a progressive manner; and
 - d. reintegration into the community – assuring a coherent and continuous process leading to safe reintegration.

79. Il faut orienter le délinquant vers tout spécialiste qu'il doit consulter selon ses besoins.
80. L'aiguillage des délinquants vers des programmes offerts dans la collectivité se fait lors de la formulation de la Stratégie communautaire en vue de la prise d'une décision de mise en liberté, et c'est l'agent de libération conditionnelle dans la collectivité qui en fait la saisie au SGD.
81. La planification de la peine des délinquants purgeant une peine variant entre dix ans et la perpétuité devrait suivre les quatre phases suivantes d'une peine de longue durée :
 - a. adaptation – s'adapter à la réalité de l'emprisonnement;
 - b. intégration au milieu carcéral – apprendre à vivre dans ce milieu;
 - c. préparation à la mise en liberté – se préparer progressivement à sa mise en liberté;
 - d. réinsertion sociale – suivre un cheminement cohérent et continu menant à la réinsertion sociale en toute sécurité.

INTAKE ASSESSMENT SUMMARY

82. The structure and content of the Intake Assessment Summary are automatically generated, based on information and analyses previously entered into OMS. The content includes the Static Factor Assessment and the Dynamic Factor Identification and Analysis. The Summary must be shared with the offender.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION INITIALE

82. La structure et le contenu du Sommaire de l'évaluation initiale sont générés automatiquement à partir des renseignements et analyses entrés précédemment au SGD. Le Sommaire comprend l'évaluation des facteurs statiques ainsi que l'identification et l'analyse des facteurs dynamiques. Il doit être communiqué au délinquant.

CORRECTIONAL PLAN TIMELINE

83. The Correctional Plan Timeline identifies key events and activities that occur during the offender's sentence. OMS automatically generates this timeline.
84. Program information on the timeline is generated from the application/program referrals screen in OMS.

CHRONOLOGIE DU PLAN CORRECTIONNEL

83. La Chronologie du plan correctionnel, que le SGD génère automatiquement, indique les activités et événements clés qui se produiront au cours de la peine du délinquant.
84. Les renseignements sur les programmes que contient la Chronologie sont générés à partir de l'écran « Demande/Présentation » du SGD.



Number - Numéro: 705-6	Date 2006-04-10 Page: 18 of/de 18
-------------------------------	--

INFORMATION-SHARING

85. Share the Preliminary Assessment, Criminal Profile and Correctional Plan and any other available documents with the offender and complete the [Primary Information Sharing Checklist](#) (CSC/SCC 1199) and the [Procedural Safeguard Declaration](#) (CSC/SCC 1198) in every case.

Commissioner,

COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

85. Il faut remettre au délinquant des copies de l'Évaluation préliminaire, du Rapport sur le profil criminel et du Plan correctionnel ainsi que tout autre document disponible, et remplir la [Liste initiale de vérification des renseignements à communiquer](#) (CSC/SCC 1199) et la [Déclaration sur les garanties procédurales](#) (CSC/SCC 1198) dans tous les cas.

Le Commissaire,

Original signed by / Original signé par

Keith Coulter



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) A
	Page: 1 of/de 10

ANNEX A - CONTENT GUIDELINES – CRIMINAL PROFILE REPORT

INTRODUCTION:

- If applicable, provide an initial statement which includes information regarding LTSO's, pending appeals (Crown or Offender), probation orders to follow, plea/finding of guilt, prohibitions, etc.
- Identify Citizenship status/Deportation issues.
- Identify whether the offender meets the criteria for an Accelerated Parole Review.
- Identify the official language the offender prefers correspondence in.

OFFICIAL VERSION:

This section should be concise and is not based on the offender's version.

For multiple offences that were committed in a similar fashion, do not describe the details of each individual offence.

- For major offences, note the following (**a major offence may include several significant offences**):
 - offence and length of sentence;
 - place of occurrence and date of arrest;
 - the part the offender played in the offence;
 - factors leading up to the decision to commit;
 - how the offence was perpetrated (who, what, where, when, how and why);
 - the degree of violence involved, including the use of any weapons;
 - the name, role and status of accomplices. Any co-accused/co-convicted accomplices must be noted in OMS;
 - the level of cooperation by the offender with authorities following arrest;
 - whether or not the offender's version is consistent with the official version (provide a brief comment if there are major discrepancies);
 - whether the offence has received extensive publicity;
 - information concerning the offender's performance while on bail;
 - information concerning any existing prohibition and protection orders, including orders under sections 161 and 810 of the *Criminal Code*; and
 - when available, the sentencing judge's comments, including recommendations regarding parole.

OFFENDER'S VERSION:

The offender's version of the offence is automatically transferred from the Preliminary Assessment to the Criminal Profile Report by OMS. If the offender's version has changed during the intake assessment process, it may be amended at this stage.

- The offender's version should include a description of the offence, violence, weapon(s) used, victim information (who, relationship), factors leading up to the decision to commit, and motive for, the offence(s), the role the offender played in the offence, the name(s), role(s) and status of accomplices, the offender's attitude towards the offence and the level of remorse displayed, etc.

Outstanding charges:

If applicable in the case:

- Identify nature and location of charges. Check OMS – Sentence Management Screen.



- If a CSC request for information is still outstanding at completion of this document, indicate that.
- If it is confirmed that there are no outstanding charges, make a statement to that effect.

If it is determined that the offender has outstanding charges, and the offender wants to discuss them, the results can be incorporated into the Criminal Profile Report. However, the offender must first be provided with the following warning:

“It is my duty to inform you that you need not say anything. You have nothing to hope from any promise or favour and nothing to fear from any threat whether you do say anything. Anything you do say may be used against you as evidence. Do you understand?”

ANALYSIS OF CRIMINAL BEHAVIOUR:

Provide a brief analysis of criminal behaviour, including the following:

- A concise analysis of the offender’s criminal history, including:
 - patterns of previous convictions and conditional releases (e.g. time between offences, suspensions, revocation, escalation in severity);
 - include juvenile/young offender criminal history;
 - note any organized crime connections or gang affiliations; focus should be placed on the principal criminality; and
 - details of any previous convictions for Schedule I and/or Schedule II offences, including details of the impact on the victim(s);
 - information on any crime-free periods in the offender’s past.
- For Aboriginal offenders, a description of Aboriginal social history. Identify and analyze how the following factors have impacted on the offender’s criminal behaviour:
 - effects of residential school system (offender as survivor or intergenerational effects from family’s historical experiences);
 - sixties scoop;
 - family or community history of suicide;
 - family or community history of substance abuse;
 - family or community history of victimization;
 - family or community fragmentation;
 - level of connectivity with family/community;
 - level or lack of formal education;
 - experience in child welfare system;
 - experience with poverty;
 - loss of or struggle with cultural/spiritual identity;
 - exposure to, or affiliation with, gangs;
 - etc.
- A summary of psychological assessment reports, specialized sex offender assessments and any psychiatric information from the courts or other sources:
 - note any mental health issues or interventions;
 - if a referral for a psychological assessment is made during the Intake Assessment, but has not yet been completed, note the reason for the referral.
- A summary of an Elder Assessment, if available.
- Identify the likelihood of the offender continuing criminal behaviour. (Make a specific reference to his score on the General Statistical Information on Recidivism Scale. If the scale is not applicable, make a comment



to this and why.)

Family Violence:

- Note the results of the Family Violence Risk Assessment. If they do not meet the criteria, then the SARA is not completed. If applicable to the specific case, provide a summary analysis of the results of the Family Violence Risk Assessment and SARA.
- Note any existing protection orders related to family members, including orders under section 810 of the *Criminal Code*.

Institutional/Community Supervision History:

- A brief summary of past institutional and community supervision history, including previous bail supervision and probation.
- A synopsis of the offender's previous juvenile and adult institutional experience (including any previous detention order) as stated by the offender and contained in available documentation. In each instance, specify source of information, i.e., probation file, institutional file, offender, etc.
- A discussion of the most recent institutional (provincial or federal) adjustment, and behaviour and attitude while at the remand unit.
- In the summary of previous supervision experience, a brief explanation of the significance of previous juvenile and adult parole or probation experience as stated by the offender and/or contained in official documentation. In each instance, specify source of information, i.e., probation file, offender, etc.

Escape/Attempted Escape History:

- The name of the institution and the year that the attempted and/or successful escape(s) occurred; under "Other type(s) of escape", the type of escape (i.e., Unlawfully-at-Large, Escape Lawful Custody) and a synopsis.

VICTIM IMPACT:

Do not make any statement regarding victim notification in this or any report.

- Description of physical or psychological injuries to actual or peripheral victim.
- Identification of existing victim impact statements.
- Summary of victim impact.
- Statement regarding whether the criteria for serious harm as set out in the CCRA were met in the current offence by referring to CD 705-8, Assessing Serious Harm.

DETENTION CRITERIA:

Indicate whether the offender meets any of the following Detention Criteria:

129. (1) Before the statutory release date of an offender who is serving a sentence of two years or more that includes a sentence imposed for an offence set out in Schedule I or II or an offence set out in Schedule I or II that is punishable under section 130 of the National Defence Act, the Commissioner shall cause the offender's case to be reviewed by the Service.

129. (2)(a) in the case of an offender serving a sentence that includes a sentence for an offence set out in Schedule I, that



MET/NOT MET

(i) the commission of the offence caused the death of or serious harm to another person and there are reasonable grounds to believe that the offender is likely to commit an offence causing death or serious harm to another person before the expiration of the offender's sentence according to law, or

MET/NOT MET

(ii) the offence was a sexual offence involving a child and there are reasonable grounds to believe that the offender is likely to commit a sexual offence involving a child before the expiration of the offender's sentence according to law; or

MET/NOT MET

(b) in the case of an offender serving a sentence that includes a sentence for an offence set out in Schedule II, that there are reasonable grounds to believe that the offender is likely to commit a serious drug offence before the expiration of the offender's sentence according to law.

MET/NOT MET

Based on the available information, make a preliminary determination as to whether the offender is/ or is not viewed as a suitable candidate for detention at this time.

Include the following comment "Significant gains obtained through program participation and internalization of materials may assist in mitigating this offender's risk. He (or she) will be assessed for detention 1 year before Statutory Release."

(Note: In the case of Schedule I offenders, if it is determined that serious harm to the victim occurred, or the offence was a sexual offence involving a child and there are reasonable and probable grounds to believe that the offender is likely to commit a sexual offence involving a child before the expiration of the offender's sentence, the Parole Officer/Primary Worker must advise Sentence Management.)

OFFENCE CYCLE:

A description of the offender's offence cycle must be provided in all cases. It must be based on the offender's overall pattern of criminal behaviour, not only on the current offence.

All external and internal factors that affect the offender and lead to his or her acting out must be examined, including his or her understanding of the behaviour. The result must be a description of the events or situations that leads to the commission of an offence.

In completing this section, ensure that the elements of an offender's offence cycle are (or will be) consistent with the Domain Areas identified as requiring intervention and programming referrals.

External Factors:

- Crisis situations (personal, financial problems, emotional loss, family, social).
- Substance abuse (heavy consumption with disinhibiting effect on thinking or emotions, exacerbated aggressiveness, crime used to support consumption).
- Peer pressure (threats, provocation, incitement, seeking approval, association, debts).
- Available victims (victims are accessible, vulnerable).
- Available means (organization, information, arms, and accomplices).
- For Aboriginal offenders, the health of the Aboriginal community specific to the offender and that community's view of the offence.



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) A
	Page: 5 of/de 10

Internal Factors:

- Emotional states (frustration, aggressiveness, loss, negative feelings, psychological disorganization).
- Cognitive processes (perceptions, interpretations, distortion, images, and errors in thought processes).
- Adaptation processes (projection, denial, rationalization, and introjection).
- Actions (behaviour, acting out, impulsivity, etc.).

LEVEL OF RISK:

Based on the information available, provide an assessment of the offender's current level of risk to re-offend in a specific manner.



ANNEXE A – LIGNES DIRECTRICES SUR LE CONTENU DU RAPPORT SUR LE PROFIL CRIMINEL

INTRODUCTION

- S'il y a lieu, formulez une introduction contenant des renseignements sur toute ordonnance de surveillance de longue durée, tout appel en instance (interjeté par la Couronne ou le délinquant), toute ordonnance de probation qui suivra, les plaidoyers/verdicts de culpabilité, les interdictions, etc.
- Indiquez la citoyenneté du délinquant et précisez s'il est passible d'expulsion.
- Indiquez si le délinquant est admissible à la procédure d'examen expéditif.
- Indiquez la langue officielle dans laquelle le délinquant préfère recevoir toute correspondance.

VERSION OFFICIELLE

Cette partie devrait être concise et n'est pas fondée sur la version des faits du délinquant.

Si plusieurs infractions ont été commises de la même façon, ne décrivez pas chacune en détail.

- Dans la description des infractions principales, apportez les précisions suivantes (**une infraction principale peut comprendre plusieurs infractions importantes**) :
 - le type d'infraction et la durée de la peine;
 - le lieu de l'infraction et la date d'arrestation;
 - le rôle du délinquant dans la perpétration de l'infraction;
 - les facteurs qui ont mené le délinquant à décider de commettre l'infraction;
 - la façon dont l'infraction a été commise (qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi);
 - le degré de violence de l'infraction et si une arme a été utilisée;
 - le nom, le rôle et la situation actuelle des complices (il faut indiquer au SGD tout complice co-accusé et/ou co-condamné);
 - le niveau de coopération du délinquant avec les autorités suivant son arrestation;
 - la concordance de la version des faits du délinquant avec la version officielle (commentez brièvement toute divergence importante);
 - l'ampleur de la couverture médiatique de l'infraction;
 - des renseignements sur le comportement du délinquant pendant qu'il était en liberté sous caution;
 - des renseignements sur l'existence de toute ordonnance d'interdiction ou de protection, y compris les ordonnances prévues aux articles 161 et 810 du *Code criminel*;
 - les commentaires du juge qui a prononcé la sentence, y compris ses recommandations concernant la libération conditionnelle, s'ils sont disponibles.

VERSION DU DÉLINQUANT

Le SGD copie automatiquement la version des faits du délinquant de l'Évaluation préliminaire au Rapport sur le profil criminel. Si la version du délinquant a changé au cours du processus d'évaluation initiale, elle peut être modifiée à cette étape.

- La version du délinquant devrait comprendre une description de l'infraction, de la violence, de l'arme utilisée, de la victime (qui elle est, ses liens avec le délinquant), des facteurs et motifs qui ont conduit le délinquant à la décision de commettre l'infraction, du rôle qu'a joué le délinquant dans la perpétration de l'infraction, de ses complices (leurs noms, leur rôle et leur situation actuelle), de l'attitude du délinquant à l'égard de son crime, du niveau de remords qu'il manifeste, etc.



Accusations en instance

S'il y a lieu :

- Indiquez la nature des accusations et le lieu où elles ont été déposées. Consultez l'écran « Gestion des peines » au SGD.
- Si, au moment de la rédaction de ce document, le SCC n'a toujours pas reçu certains renseignements qu'il a demandés, il faut le préciser.
- S'il est confirmé que le délinquant ne fait l'objet d'aucune accusation en instance, il faut le préciser.

S'il est établi que le délinquant fait l'objet d'accusations en instance et qu'il veut en parler, ces renseignements peuvent être incorporés dans le Rapport sur le profil criminel. Cependant, il faut d'abord lui faire la mise en garde suivante :

« Je dois vous informer que vous n'avez pas à parler. Vous n'avez à espérer aucune promesse ou faveur, ni rien à craindre de menaces que vous parliez ou non. Tout ce que vous direz peut être retenu contre vous. Avez-vous compris? »

ANALYSE DU COMPORTEMENT CRIMINEL

Formulez une brève analyse du comportement criminel du délinquant, y compris :

- Une analyse concise des antécédents criminels du délinquant, y compris :
 - les caractéristiques de ses infractions et mises en liberté antérieures (p. ex., le temps écoulé entre les infractions, les suspensions, les révocations, l'augmentation de la gravité de ses infractions);
 - ses antécédents comme jeune contrevenant;
 - tout lien avec le crime organisé ou des gangs, en mettant l'accent sur ses principales activités criminelles;
 - une description détaillée de toute condamnation antérieure pour une infraction relevant de l'annexe I et/ou l'annexe II de la LSCMLC, y compris la description des répercussions sur les victimes;
 - des renseignements sur toute période pendant laquelle le délinquant n'a commis aucun crime.
- Une description des antécédents sociaux s'il s'agit d'un délinquant autochtone. Déterminez et analysez l'incidence des facteurs suivants sur le comportement criminel du délinquant :
 - régime des pensionnats (expérience personnelle du délinquant ou effets intergénérationnels de l'expérience de membres de sa famille des générations antérieures);
 - rafle des années 1960;
 - antécédents de suicide dans la famille ou la collectivité;
 - antécédents de toxicomanie dans la famille ou la collectivité;
 - antécédents de victimisation dans la famille ou la collectivité;
 - éclatement de la famille ou de la collectivité;
 - liens du délinquant avec sa famille et sa collectivité;
 - niveau de scolarité du délinquant ou son manque d'instruction;
 - expérience avec les organismes de protection de la jeunesse;
 - expérience de la pauvreté;
 - perte ou conflit d'identité culturelle/spirituelle;
 - exposition ou affiliation à un gang;
 - etc.
- Un résumé des rapports d'évaluation psychologique, des évaluations spécialisées en matière de délinquance sexuelle et de tout renseignement de nature psychiatrique provenant des tribunaux ou d'autres sources :
 - indiquez tout problème de santé mentale et toute intervention de ce genre;



- si le délinquant a été orienté vers une évaluation psychologique au cours du processus d'évaluation initiale et n'a pas encore subi cette évaluation, précisez la raison pour laquelle il y a été orienté.

- Un résumé de l'évaluation faite par un Aîné, le cas échéant.
- La probabilité de récidive criminelle (faites référence à la cote du délinquant à l'Échelle d'ISR, et si l'Échelle ne s'applique pas, précisez-le et expliquez pourquoi).
- Les résultats de toute évaluation spécialisée pour délinquants sexuels, s'il y a lieu.

Violence familiale

- Indiquez les résultats du délinquant à l'Évaluation du risque de violence familiale (ERVF). S'il ne satisfait à aucun des critères de dépistage, l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC) ne lui est pas administrée. S'il y a lieu, présentez une analyse récapitulative des résultats du délinquant à l'ERVF et à l'ERVC.
- Indiquez si le délinquant fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction visant la protection de membres de sa famille, y compris toute ordonnance prévue à l'article 810 du *Code criminel*.

Antécédents en établissement et sous surveillance dans la collectivité

- Un court résumé des antécédents du délinquant en établissement et sous surveillance dans la collectivité, y compris de ses antécédents de probation ou de liberté sous caution.
- Un résumé des séjours du délinquant dans des établissements correctionnels pour jeunes et pour adultes (y compris toute ordonnance antérieure de maintien en incarcération) selon les déclarations du délinquant lui-même et selon les documents disponibles. Dans chaque cas, précisez la source des renseignements : dossier de probation, dossier de l'établissement, délinquant, etc.
- Une analyse de l'adaptation du délinquant à la vie en établissement (provincial ou fédéral) lors de sa dernière période d'incarcération ainsi que de son comportement et de son attitude durant sa détention provisoire.
- Dans le résumé des antécédents du délinquant sous surveillance, une courte explication de l'importance de ses antécédents de probation ou de liberté conditionnelle en tant qu'adulte ou jeune contrevenant selon les déclarations du délinquant et/ou les documents officiels. Dans chaque cas, précisez la source des renseignements : dossier de probation, le délinquant, etc.

Antécédents d'évasion/tentatives d'évasion

- Le nom de l'établissement et l'année au cours de laquelle s'est produite l'évasion ou la tentative d'évasion; sous la rubrique « autres genres d'évasion », le type d'évasion (p. ex., illégalement en liberté, évasion d'une garde légale) et un résumé.

RÉPERCUSSIONS SUR LA (LES) VICTIME(S)

Dans tout rapport, y compris celui-ci, ne faites aucune affirmation concernant la notification des victimes.

- Décrivez les blessures physiques et psychologiques causées à la victime même ou à une victime indirecte.
- Indiquez s'il existe des déclarations des victimes.
- Résumez les déclarations des victimes.
- En vous reportant à la DC 705-8, « Évaluation de l'existence d'un dommage grave », précisez si l'infraction à l'origine de la peine actuelle répond aux critères d'un dommage grave établis dans la LSCMLC.



CRITÈRES DE MAINTIEN EN INCARCÉRATION

Indiquez si le délinquant satisfait à l'un ou l'autre des critères de maintien en incarcération suivants :

129. (1) Le commissaire fait étudier par le Service, préalablement à la date prévue pour la libération d'office, le cas de tout délinquant dont la peine d'emprisonnement d'au moins deux ans comprend une peine infligée pour une infraction visée à l'annexe I ou II ou mentionnée à l'une ou l'autre de celles-ci et qui est punissable en vertu de l'article 130 de la *Loi sur la défense nationale*.

129. (2)a) dans le cas où l'infraction commise relève de l'annexe I : NON/OUI

(i) soit elle a causé la mort ou un dommage grave à une autre personne et il existe des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration légale de sa peine, une telle infraction, NON/OUI

(ii) soit elle est une infraction d'ordre sexuel commise à l'égard d'un enfant et il existe des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration légale de sa peine, une telle infraction; NON/OUI

b) dans le cas où l'infraction commise relève de l'annexe II, il y a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration légale de sa peine, une infraction grave en matière de drogue. NON/OUI

En vous fondant sur les renseignements disponibles, déterminez provisoirement si, dans l'état actuel des choses, le délinquant risque ou non d'être maintenu en incarcération.

Incluez l'affirmation suivante : « Si le délinquant fait des progrès considérables grâce à sa participation à des programmes et à son intériorisation de la matière transmise, cela peut réduire le risque qu'il présente. Un an avant sa libération d'office, son cas sera évalué en vue de son éventuel maintien en incarcération. »

(Remarque : Dans le cas des délinquants ayant commis une infraction relevant de l'annexe I, s'il est déterminé que l'infraction a causé un dommage grave à la victime, ou si l'infraction était une infraction d'ordre sexuel commise à l'égard d'un enfant et qu'il existe des motifs raisonnables et probables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration de sa peine, une telle infraction, l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne doit en informer la Gestion des peines.

CYCLE DE DÉLINQUANCE

Dans tous les cas, il faut décrire le cycle de délinquance du délinquant. Cette description doit reposer sur l'ensemble du comportement criminel du délinquant, et pas seulement sur l'infraction à l'origine de la peine actuelle.

Il faut examiner tous les facteurs externes et internes qui exercent une influence sur le délinquant et le poussent à passer à l'acte, y compris sa compréhension de son comportement. Le résultat doit être une description des événements ou situations qui le mènent à enfreindre la loi.

Dans la rédaction de cette partie du rapport, il faut s'assurer que les éléments du cycle de délinquance du délinquant concordent avec les domaines indiqués dans lesquels une intervention est requise et avec les programmes vers lesquels il est aiguillé.

Facteurs externes :

- Situations de crise (personnelle, financière, émotionnelle, familiale, sociale).
- Toxicomanie (forte consommation ayant un effet désinhibiteur sur la pensée ou les émotions, agressivité exacerbée, recours à des actes criminels pour pouvoir acheter sa drogue).
- Pression des pairs (menaces, provocation, incitation, besoin d'approbation, fréquentations, dettes).



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) A
	Page: 10 of/de 10

- Disponibilité des victimes (victimes accessibles, vulnérables).
- Disponibilité des moyens (organisation, informations, armes et complices).
- Dans le cas des délinquants autochtones : santé de la collectivité autochtone du délinquant et point de vue de cette collectivité sur l'infraction commise.

Facteurs internes :

- États émotionnels (frustrations, agressivité, pertes, émotions négatives, désorganisation psychologique).
- Processus cognitifs (perceptions, interprétation, distorsion, images, erreurs de raisonnement).
- Mécanismes d'adaptation (projection, déni, introjection, rationalisation).
- Actions (comportement, passage à l'acte, impulsivité, etc.).

NIVEAU DE RISQUE

En vous fondant sur les renseignements disponibles, évaluez le risque que présente actuellement le délinquant de récidiver en commettant certains types de crimes.



Number - Numéro:	2006-04-10
Date	Annex(e) B
705-6	Page: 1 of/de 5

ANNEX B – CONTENT GUIDELINES – CORRECTIONAL PLAN

The content identified here is entered into the “Sentence Planning” section of the Correctional Plan in OMS.

- Identify who was involved in developing the following plan, noting names and titles as appropriate (Case Management Team members, including assessment, program and community staff, Elder, Aboriginal Liaison Officer, and Correctional Officers).
- Indicate the participation of the offender.

MOTIVATION (the motivation comment is automatically entered here from OMS):

- In addition to the above motivation comment, the Level of Motivation is determined by reviewing each of the following criteria (the Level of Motivation must be manually entered into OMS):
 - recognition that a problem exists with lifestyle, behaviour and resulting consequences;
 - level of comfort with problem and its impact on the offender's life;
 - level of feeling of personal responsibility for the problem(s);
 - willingness to change, i.e. expression of wish to change, or of intention to fully participate in Correctional Plan;
 - possession of skills, knowledge required to effect change in behaviour, i.e. is ready to change;
 - level of external support from family, friends or other community members;
 - the offender's past history related to demonstrating change.

REINTEGRATION POTENTIAL (the Reintegration Potential is automatically calculated by OMS):

- This section would only be completed if the intake Parole Officer/Primary Worker disagrees with the OMS generated rating. A clear rationale must be provided to change the OMS generated Reintegration Potential and should be done only in exceptional cases.
- A CPPR must be completed to officially change the Reintegration Potential rating as OMS will not allow a change in the Correctional Plan.

ABORIGINAL HEALING PLAN (if an Elder assessment is available, complete this section):

Wholistic healing is very important for the wellness of Aboriginal people. Healing occurs within four dimensions: spiritual, emotional, mental and physical. These dimensions are defined in [CD 702](#). Using the Elder's assessment and recommendations, create the offender's healing plan. Based on the Elder's assessment, discuss the offender's understanding of how and where he or she is in relationship to the four aspects of traditional healing, and how this may mitigate and assist in the management of risk in the institutional and community setting. Identify the Elder-supported short and long-term traditional goals to reduce and manage risk.

OFFENDER PROGRAM OBJECTIVES AND EXPECTED GAINS:

- In writing the Program Objectives/Expected Gains:
 - Take into account the recommendations contained in psychological/psychiatric reports, as well as an Elder Assessment, if available;
 - Clearly identify which dynamic factors are contributing factors and convert them into positive, measurable goal statements;
 - Review specific dynamic factor indicators for other domains to determine if they in fact require intervention, or if they are already addressed by other programs or activities. They should be also be converted to positive goal statements;
 - The goal statements should be sorted by order of priority and sequence, establishing clearly which must be accomplished;



Number - Numéro:	2006-04-10
Date	Annex(e) B
705-6	Page: 2 of/de 5

- The major factor in determining priority, especially before release, is to provide interventions that will deal with contributing factors and other factors rated as “considerable need for improvement”;
 - The major factor in determining what type, and where intervention should take place for non-Aboriginal offenders is the offender’s Reintegration Potential rating ([Annex G](#)). For Aboriginal offenders, interventions will be determined through his or her Reintegration Potential rating, taking into account the Elder’s recommendations;
 - Identify the expectations for behaviour, skill or knowledge development related to work placements and future community employment;
 - Identify the expectations for behaviour, skill or knowledge development related to literacy advancement and educational programming;
 - As much as possible, objectives or expectations should be written in terms of behaviour that can be measured, in terms of acquired knowledge, skills or observed behavioural change;
 - The gains that the offender is expected to achieve must be personalized and specific.
- In order of priority, identify the program(s) the offender is being referred to, and,
 - using the guidelines noted above, clearly identify the offender’s objectives and expected gains he or she is expected to achieve by participating in the identified program; and
 - identify any volunteer programs or activities that the offender is interested in participating in or is encouraged to attend (AA/NA, sweat lodge ceremonies, etc.);
 - Aboriginal offenders will be referred to culturally appropriate programming whenever possible.

Employment:

- Based on the employment domain analysis, including the results of the Employment Assessment at Intake, as applicable identify an initial employment and education plan that will address the offender’s needs in this domain. Identify any employment and educational upgrading referrals made and using the guidelines noted above, identify the offender’s objectives and expected gains related to the employment domain.
- Make reference to the offender’s level of education and if he or she meets the standard to participate in programming [CD 720, Education of Offenders](#).

SENTENCE PLANNING

- Make reference to the expectation that the offender will remain drug and alcohol free during his or her period of incarceration ([CD 585, National Drug Strategy](#)).
- Discuss what observed changes the offender will demonstrate to obtain support for transfer to reduced security (not applicable if penitentiary placement is to minimum security).
- Identify the decision authority for ETAs/UTAs ([CD 710-3, Temporary Absences and Work Releases](#)).
- Discuss what changes the offender must demonstrate to be considered for ETAs (non-medical/compassionate)/UTAs, Perimeter Work Clearances or Work Releases.
- Discuss, if applicable, what observed changes the offender will demonstrate for consideration for conditional release, specifying stage in sentence, i.e. at DPED, at FPED, etc. (Note: The required change should vary according to offender’s static and dynamic factors.)
- Indicate that Section 81/84 of the CCRA was discussed with the offender. If the offender is interested in pursuing a release under a Section 84 agreement, note any available details associated with it. If the offender is not interested, indicate his or her reasons.
- Indicate offender’s interest in a cultural hearing.
- Indicate if a CPPR will be completed to request a Community Strategy for eligible offenders ([CD 712-1, Pre-Release Decision Process](#)).
- If applicable, incorporate the four phases of long-term sentence planning into the Correctional Plan.



Number - Numéro:	2006-04-10
	Date Annex(e) B
705-6	Page: 3 of/de 5

ANNEXE B – LIGNES DIRECTRICES SUR LE CONTENU DU PLAN CORRECTIONNEL

Le contenu décrit dans la présente annexe est inséré à la section « Planification de la peine » du Plan correctionnel au SGD.

- Indiquez qui a participé à l'élaboration du plan, en précisant leurs noms et leurs titres s'il y a lieu (membres de l'équipe de gestion de cas, y compris les responsables de l'évaluation ou des programmes, le personnel dans la collectivité, l'Aîné, l'agent de liaison autochtone et les agents de correction).
- Indiquez si le délinquant a participé à l'élaboration du plan.

MOTIVATION (Le commentaire sur la motivation est inséré automatiquement sous cette rubrique à partir du SGD.)

- Outre le commentaire précédent sur la motivation du délinquant, son niveau de motivation est déterminé en fonction de chacun des critères suivants (le niveau de motivation doit être entré manuellement au SGD) :
 - la reconnaissance que son mode de vie, son comportement et les conséquences qui en découlent posent un problème;
 - la mesure dans laquelle le délinquant s'accommode du problème et de ses répercussions sur sa vie;
 - la mesure dans laquelle il se sent personnellement responsable du ou des problèmes;
 - sa volonté de changer, c'est-à-dire la manifestation du désir de changer ou de l'intention de participer pleinement à l'exécution de son Plan correctionnel;
 - la mesure dans laquelle il possède les compétences et connaissances requises pour modifier son comportement, c'est-à-dire la mesure dans laquelle il est prêt à changer;
 - le niveau d'appui dont il bénéficie de l'extérieur (de sa famille, de ses amis ou d'autres membres de la collectivité);
 - les antécédents du délinquant, qui témoignent de sa volonté de changer.

POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE (Le potentiel de réinsertion sociale est calculé automatiquement par le SGD.)

- Cette section n'est remplie que si l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne chargé de l'évaluation initiale n'est pas d'accord avec la cote générée par le SGD. Pour modifier la cote générée par le SGD, il faut en expliquer les motifs très clairement, et cela doit se limiter à des cas exceptionnels seulement.
- Il faut rédiger un SPC pour modifier officiellement le potentiel de réinsertion sociale, car le SGD n'acceptera aucune modification du Plan correctionnel.

PLAN DE GUÉRISON AUTOCHTONE (S'il existe une évaluation effectuée par un Aîné, remplissez la présente section.)

La guérison holistique est très importante pour le bien-être des Autochtones et vise quatre aspects : spirituel, affectif, mental et physique. Ces aspects sont définis dans la [DC 702](#). À l'aide de l'évaluation effectuée par l'Aîné et de ses recommandations, élaborez le plan de guérison du délinquant. En vous fondant sur cette évaluation, analysez comment le délinquant se situe par rapport aux quatre aspects de la guérison traditionnelle et comment cela peut réduire le risque et en faciliter la gestion dans le milieu carcéral et dans la collectivité. Précisez les objectifs traditionnels à court et à long terme qui ont été approuvés par l'Aîné en vue de la réduction et de la gestion du risque.



PROGRAMMES – OBJECTIFS DU DÉLINQUANT ET PROGRÈS PRÉVUS

- Dans la description des objectifs du délinquant dans le cadre des programmes auxquels il participera et de ses progrès prévus :
 - tenez compte des recommandations formulées dans les rapports psychologiques/psychiatriques ainsi que dans l'évaluation effectuée par l'Aîné, le cas échéant;
 - indiquez clairement quels facteurs dynamiques constituent des facteurs contributifs et traduisez-les en énoncés d'objectifs positifs et mesurables;
 - examinez des indicateurs particuliers de facteurs dynamiques dans d'autres domaines pour établir si une intervention est effectivement requise pour agir sur ces facteurs ou si les programmes ou activités prévus répondent déjà au besoin. Ils devraient eux aussi être traduits en énoncés d'objectifs positifs;
 - les énoncés des objectifs devraient être classés par ordre de priorité et en ordre chronologique, indiquant clairement lesquels doivent être réalisés;
 - le principal critère qui détermine l'ordre de priorité des objectifs, surtout avant la mise en liberté, est la prestation d'interventions qui agiront sur les facteurs contributifs et les autres facteurs à l'égard desquels le délinquant présente un « besoin manifeste d'amélioration »;
 - le principal critère qui détermine le type d'intervention et l'endroit où l'intervention devrait se faire, dans le cas des délinquants non autochtones, est le potentiel de réinsertion sociale du délinquant (voir l'[annexe G](#)). Dans le cas de délinquants autochtones, il faut aussi tenir compte des recommandations de l'Aîné.
 - il faut définir les attentes relatives au comportement du délinquant et à son acquisition de connaissances et d'habiletés dans le cadre d'affectations au travail et d'emplois futurs dans la collectivité;
 - il faut définir les attentes relatives au comportement du délinquant et à son acquisition de connaissances et d'habiletés dans le cadre de programmes d'alphabétisation et d'éducation;
 - les objectifs et les attentes devraient être formulés autant que possible en fonction de comportements mesurables, de l'acquisition de connaissances et d'habiletés ou de changements de comportement observables;
 - les progrès que le délinquant devra faire doivent être personnalisés et précis.
- Indiquez, en ordre de priorité, le ou les programmes vers lesquels le délinquant est aiguillé et :
 - en suivant les lignes directrices ci-dessus, précisez clairement les objectifs et progrès qu'il devra réaliser dans le cadre du programme en question;
 - indiquez tout programme ou toute activité volontaire auquel le délinquant envisage de participer ou est incité à participer (AA/NA, cérémonies de la suerie, etc.);
 - les délinquants autochtones doivent être aiguillés vers des programmes adaptés à la culture autochtone dans la mesure du possible.

Emploi

- En vous fondant sur l'analyse du domaine de l'emploi et des résultats de l'évaluation sur l'employabilité à l'évaluation initiale, si disponible, formulez un plan initial d'éducation et d'emploi qui répond aux besoins du délinquant dans ce domaine. Indiquez tout emploi et tout cours de rattrapage scolaire vers lequel le délinquant a été aiguillé et, en suivant les lignes directrices ci-dessus, précisez les objectifs et progrès qu'il devra réaliser dans ce domaine.
- Indiquez le niveau d'instruction du délinquant et précisez s'il satisfait à la norme établie pour participer à des programmes ([DC 720, « Éducation des délinquants »](#)).

PLANIFICATION DE LA PEINE

- Précisez que le délinquant doit s'abstenir totalement d'alcool et de drogue pendant sa période d'incarcération ([DC 585, « Stratégie nationale antidroque »](#)).



Number - Numéro:	2006-04-10
Date	Annex(e) B
705-6	Page: 5 of/de 5

- Indiquez les changements que doit manifester le délinquant pour que l'on envisage son transfèrement à un établissement d'un niveau de sécurité inférieur (ne s'applique pas si le délinquant a été placé dans un établissement à sécurité minimale).
- Indiquez qui est l'autorité décisionnelle pour l'octroi de PSAE et de PSSE (voir la [DC 710-3, Permissions de sortir et placements à l'extérieur](#)).
- Décrivez les changements que doit manifester le délinquant pour que l'on envisage de lui accorder des PSAE (autres que pour des raisons médicales ou humanitaires), des PSSE, des autorisations de travailler à l'extérieur du périmètre ou des placements à l'extérieur.
- S'il y a lieu, indiquez les changements que doit manifester le délinquant pour que l'on envisage de le libérer sous condition, en précisant à quel stade de la peine, c.-à-d. à la DASL, à la DALC, etc. (Remarque : Les changements requis de la part du délinquant devraient varier en fonction de ses facteurs statiques et dynamiques.)
- Précisez que les dispositions prévues aux articles 81 et 84 de la LSCMLC ont été abordées avec le délinquant. Si le délinquant veut être mis en liberté dans une collectivité autochtone aux termes de l'article 84, indiquez tous les détails s'y rapportant. Si le délinquant ne le souhaite pas, indiquez ses motifs.
- Indiquez si le délinquant envisage de demander une audience adaptée à sa culture.
- Indiquez si un SPC sera rédigé pour demander une Stratégie communautaire (voir la [DC 712-1, « Processus de décision prélibératoire »](#)).
- S'il y a lieu, incorporez dans le Plan correctionnel les quatre phases de la planification des peines de longue durée.



ANNEX C – STATIC FACTOR ASSESSMENT

CRIMINAL HISTORY RECORD

PREVIOUS OFFENCES - YOUTH COURT

Number of Convictions:

- Previous offences youth court?
- Fifteen or more convictions?
- Ten to fourteen convictions?
- Five to nine convictions?
- Two to four convictions?
- One conviction?

Type of Convictions:

- Scheduled convictions?

Youth court dispositions:

- Community supervision?
- Open custody?
- Secure custody?

Disposition Outcomes:

- Failure during community-based supervision?
- Disciplinary transfers from open to secure?
- Disciplinary reports while in secure custody?
- Attempt escape/UAL/escape from secure custody?
- Transfer from secure custody to adult facility?

PREVIOUS OFFENCES - ADULT COURT

Number of Convictions:

- Previous offences adult court?
- Fifteen or more convictions?
- Ten to fourteen convictions?
- Five to nine convictions?
- Two to four convictions?
- One conviction?

Type of Convictions:

- Scheduled convictions?

Adult Court Sanctions:

- Community supervision?
- Provincial terms?
- Federal terms?

Sanction Outcomes:



- Failure during community-based supervision?
- Segregation for disciplinary infractions?
- Attempt escape/UAL/escapes?
- Reclassified to higher levels of custody?
- Failures on conditional release?

Crime-free period:

- Less than 6 months since last incarceration?
- No crime free period of one year or more?

CURRENT OFFENCES

Number of Convictions:

- Fifteen or more current convictions?
- Ten to fourteen current convictions?
- Five to nine current convictions?
- Two to four current convictions?
- One current conviction?

Type of Convictions:

- Scheduled current convictions?

OFFENCE SEVERITY RECORD

PREVIOUS OFFENCES:

Type of convictions:

- Previous offences?
- Previous serious offences?
- Drug cultivation?
- Drug trafficking?
- Drug importation?
- Arson/fire-setting?
- Use of prohibited weapons?
- Discharge firearms?
- Forcible confinement/kidnapping?
- Violence (assault, robbery)?
- Sexual offences?
- Attempt murder?
- Homicide
- Conspire to any of the above?
- Break and enter with commission of any of the above?

Type of Victim:

- Victims were children?
- Victims were handicapped/infirm?
- Victims were elderly?
- Three or more victims?
- Two victims?
- One victim?



Degree of Force Used on Victim:

- Use of power/position/authority on victim
- Threat of violence to victim?
- Threaten victim with a weapon?
- Violence used against victim?
- Weapons used against victim?

Degree of Physical Harm to Victim:

- Caused death to victim?
- Serious injury (wounding, maiming, disfiguring) to victim?
- Minor injury (hitting, slapping, striking) to victim?

Degree of Psychological Harm to Victim:

- Serious psychological harm to victim?
- Moderate psychological harm to victim?
- Mild psychological harm to victim?

Sentence Length:

- Sentence length over 24 years?
- Sentence length 10 to 24 years?
- Sentence length 5 to 9 years?
- Sentence length 1 day to 4 years?

CURRENT OFFENCES

Type of Conviction:

- Current serious offences?
- Drug cultivation?
- Drug trafficking?
- Drug importation?
- Arson/fire-setting?
- Use of prohibited weapons?
- Discharge firearms?
- Forcible confinement/kidnapping?
- Violence (assault, robbery)?
- Sexual offences?
- Attempt murder?
- Homicide?
- Conspire to any of the above?
- Break and enter with commission of any of the above?

Types of Victims:

- Victims were children?
- Victims were handicapped/infirm?
- Victims were elderly?
- Three or more victims?
- Two victims?
- One victim?



Degree of Force Used on Victims:

- Use of power/position/authority on victim?
- Threat of violence to victim?
- Threaten victim with a weapon?
- Violence used against victim?
- Weapons used against victim?

Degree of Physical Harm to Victims:

- Caused death to victim?
- Serious injury (wounding, maiming, disfiguring) to victim?
- Minor injury (hitting, slapping, striking) to victim?

Degree of Psychological Harm to Victims:

- Serious psychological harm to victim?
- Moderate psychological harm to victim?
- Mild psychological harm to victim?

Sentence Length:

- Sentence length over 24 years?
- Sentence length 10 to 24 years?
- Sentence length 5 to 9 years?
- Sentence length 1 day to 4 years?

SEX OFFENCE HISTORY CHECKLIST

Sex offender status:

- Sex Offence History (current or past)?
- Is currently serving a sentence for a sex offence?
- Has been convicted in the past for one or more sex offences?
- Is currently serving a sentence for a sex-related offence?
- Has previously been convicted of a sex-related offence?

Sexual offence type - Current sentence:

- Incest - Current Sentence?
- Paedophilia - Current Sentence?
- Sexual Assault - Current Sentence?
- Other Current Sex Offence (voyeurism, exhibitionism)?

Sexual offence type - Past Sentence(s):

- Incest - Past Sentence(s)?
- Paedophilia - Past Sentence(s)?
- Sexual Assault - Past Sentence?
- Other Previous Sex Offence(s) (voyeurism, exhibitionism)?

Number Of Victim(s)

- Three Or More?
- Two?
- One?



Female Victim(s):

- Victims were female children (under 12 years)?
- Victims were female children (12 to 17 years)?
- Victims were female adults (18 to 64 years)?
- Victims were female elderly (65 years or older)?

Male Victim(s):

- Victims were male children (under 12 years)? Children (< 12 Years)?
- Victims were male children (12 To 17 Years)?
- Victims were male adults (18 to 64 years) Adult (18 To 65)?
- Victims were male elderly (65 years or older)?

Serious Harm:

- Current offence resulted in death or serious harm?

Assessment/Treatment History:

- Prior psychological / psychiatric assessments in relation to sex offences?
- Prior treatment/intervention in relation to sex offending?
- Current treatment/intervention in relation to sex offending?



ANNEXE C – ÉVALUATION DES FACTEURS STATIQUES

DOSSIER DES ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

INFRACTIONS ANTÉRIEURES – TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

Nombre de condamnations :

- Infractions antérieures – tribunal de la jeunesse?
- Quinze condamnations ou plus?
- Entre dix et quatorze condamnations?
- Entre cinq et neuf condamnations?
- Entre deux et quatre condamnations?
- Une condamnation?

Type de condamnations :

- Infractions figurant aux annexes?

Décisions du tribunal de la jeunesse :

- Surveillance dans la collectivité?
- Garde en milieu ouvert?
- Garde en milieu fermé?

Résultats des décisions :

- Manquement aux conditions pendant la surveillance dans la collectivité?
- Transfèrement disciplinaire d'un milieu ouvert à un milieu fermé?
- Rapports disciplinaires en milieu fermé?
- Tentative d'évasion/évasion d'un milieu fermé/illégalement en liberté?
- Transfèrement d'un milieu fermé à un établissement pour adultes?

INFRACTIONS ANTÉRIEURES – TRIBUNAL POUR ADULTES

Nombre de condamnations :

- Infractions antérieures – tribunal pour adultes?
- Quinze condamnations ou plus?
- Entre dix et quatorze condamnations?
- Entre cinq et neuf condamnations?
- Entre deux et quatre condamnations?
- Une condamnation?

Type de condamnations :



- Infractions figurant aux annexes?

Sanctions de la cour :

- Surveillance dans la collectivité?
- Peine dans un établissement provincial?
- Peine dans un établissement fédéral?

Résultats des sanctions :

- Manquement aux conditions pendant la surveillance dans la collectivité?
- Placement en isolement à la suite d'une infraction disciplinaire?
- Tentative d'évasion/illégalement en liberté/évasion(s)?
- Reclassé à un niveau de sécurité plus élevé?
- Manquement aux conditions de la mise en liberté?

Période sans perpétration de crime :

- Moins de six mois depuis la dernière condamnation?
- Aucune période d'un an ou plus sans perpétration de crime?

INFRACTIONS À L'ORIGINE DE LA PEINE ACTUELLE

Nombre de condamnations :

- Quinze condamnations ou plus?
- Entre dix et quatorze condamnations?
- Entre cinq et neuf condamnations?
- Entre deux et quatre condamnations?
- Une condamnation?

Type de condamnations :

- Infractions figurant aux annexes?

DOSSIER SUR LA GRAVITÉ DES INFRACTIONS

INFRACTIONS ANTÉRIEURES

Type de condamnations :

- Infractions antérieures?
- Infractions antérieures graves?
- Condamnation pour culture de drogues?
- Condamnation pour trafic de drogues?
- Condamnation pour importation de drogues?
- Condamnation pour incendie criminel?



- Condamnation pour utilisation d'armes prohibées?
- Condamnation pour décharge d'armes à feu?
- Condamnation pour séquestration/enlèvement?
- Condamnation pour infractions avec violence (voies de fait, vol qualifié)?
- Condamnation pour infractions sexuelles?
- Condamnation pour tentative de meurtre?
- Condamnation pour homicide?
- Condamnation pour complot en vue de commettre l'un des crimes susmentionnés?
- Condamnation pour introduction par effraction et perpétration d'un des crimes susmentionnés?

Type de victimes :

- Victimes étaient des enfants?
- Victimes étaient des personnes handicapées/infirmes?
- Victimes étaient des personnes âgées?
- Trois victimes ou plus?
- Deux victimes?
- Une victime?

Degré de force utilisé contre la victime :

- A abusé de son pouvoir, de sa situation et/ou de son autorité?
- A proféré des menaces de violence envers la victime?
- A menacé la victime avec une arme?
- A usé de violence sur la victime?
- A usé une arme contre la victime?

Niveau de dommage physique :

- A causé la mort de la victime?
- Lésions graves (blessures, mutilations, défigurement)?
- Lésions légères (coups, gifles)?

Niveau de dommage psychologique :

- Tort psychologique grave à la victime?
- Tort psychologique moyen à la victime?
- Tort psychologique faible à la victime?

Durée de la peine

- Plus de 24 ans?
- Entre 10 et 24 ans?



- Entre 5 et 10 ans?
- Entre un jour et 4 ans?

INFRACTIONS À L'ORIGINE DE LA PEINE ACTUELLE

Type de condamnations :

- Infraction grave?
- Condamnation pour culture de drogues?
- Condamnation pour trafic de drogues?
- Condamnation pour importation de drogues?
- Condamnation pour incendie criminel?
- Condamnation pour utilisation d'armes prohibées?
- Condamnation pour décharge d'armes à feu?
- Condamnation pour séquestration/enlèvement?
- Condamnation pour infractions avec violence (voies de fait, vol qualifié)?
- Condamnation pour infractions sexuelles?
- Condamnation pour tentative de meurtre?
- Condamnation pour homicide?
- Condamnation pour complot en vue de commettre l'un des crimes susmentionnés?
- Condamnation pour introduction par effraction et perpétration d'un des crimes susmentionnés?

Type de victimes :

- Victimes étaient des enfants?
- Victimes étaient des personnes handicapées/infirmes?
- Victimes étaient des personnes âgées?
- Trois victimes ou plus?
- Deux victimes?
- Une victime?

Degré de force utilisé contre la victime :

- A abusé de son pouvoir, de sa situation et/ou de son autorité?
- A proféré des menaces de violence envers la victime?
- A menacé la victime avec une arme?
- A usé de violence sur la victime?
- A usé une arme contre la victime?

Niveau de dommage physique :

- A causé la mort de la victime?
- Lésions graves (blessures, mutilations, défigurement)?



- Lésions légères (coups, gifles)?

Niveau de dommage psychologique :

- Tort psychologique grave à la victime?
- Tort psychologique moyen à la victime?
- Tort psychologique faible à la victime?

Durée de la peine :

- Plus de 24 ans?
- Entre 10 et 24 ans?
- Entre 5 et 10 ans?
- Entre un jour et 4 ans?

LISTE DE CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS DE DÉLINQUANCE SEXUELLE

Situation du délinquant sexuel :

- Infraction sexuelle (à l'origine de la peine actuelle ou d'une condamnation antérieure)?
- Purge une peine pour une infraction sexuelle?
- A déjà été condamné pour une ou plusieurs infractions sexuelles?
- Purge une peine pour une infraction à caractère sexuel?
- A déjà été condamné pour une ou plusieurs infractions à caractère sexuel?

Type d'infraction sexuelle à l'origine de la peine actuelle :

- Inceste?
- Pédophilie?
- Agression sexuelle?
- Autres infractions sexuelles (voyeurisme, outrage à la pudeur)?

Type d'infraction sexuelle à l'origine de condamnations antérieures :

- Inceste?
- Pédophilie?
- Agression sexuelle?
- Autres infractions sexuelles (voyeurisme, outrage à la pudeur)?

Nombre de victimes :

- Trois victimes ou plus?
- Deux victimes?
- Une victime?

Victime(s) de sexe féminin :



- Enfant(s) (moins de 12 ans)?
- Adolescente(s) (de 12 à 17 ans)?
- Adulte(s) (de 18 à 64 ans)?
- Personne(s) âgée(s) (65 ans et plus)?

Victime(s) de sexe masculin :

- Enfant(s) (moins de 12 ans)?
- Adolescent(s) (de 12 à 17 ans)?
- Adulte(s) (de 18 à 64 ans)?
- Personne(s) âgée(s) (65 ans et plus)?

Domage grave :

- L'infraction actuelle a causé la mort ou un tort considérable?

Antécédents d'évaluation et de traitement :

- Évaluations psychiatriques antérieures par suite d'infractions sexuelles?
- Traitement antérieur par suite d'une infraction sexuelle?
- Traitement actuel par suite d'une infraction sexuelle?



Number - Numéro:	2006-04-10
	Date Annex(e) D
705-6	Page: 1 of/de 16

ANNEX D – REVISED STATISTICAL INFORMATION ON RECIDIVISM SCALE (SIR-R1)

In the SIR screen in OMS, assign an individual score to each of the 15 items using the scoring guidelines and notes that follow:

1. Current Offence
2. Age at Admission
3. Previous Incarceration
4. Revocation or Forfeiture
5. Act of Escape
6. Security Classification
7. Age at First Adult Conviction
8. Previous Convictions for Assault
9. Marital Status at Most Recent Admission
10. Interval at Risk Since Last Offence
11. Number of Dependants at Most Recent Admission
12. Current Total Aggregate Sentence
13. Previous Convictions for Sex Offences
14. Previous Convictions for Break and Enter
15. Employment Status at Arrest

SCORING GUIDELINES

1. An item score may be positive, zero, or negative. Read each of the descriptions under an item. If one of them applies to the offender, enter the corresponding value in the OMS field. If no descriptions apply, then enter a value of zero. OMS calculates an offender's total score by adding the 15 individual item scores together.
2. Ensure that all information about the offender is accurate. Verify the information through all available sources (file review, offender, collateral contacts, etc.). However, it is important that each of the 15 items be scored. So, if accurate data are not available, it is preferable to make an approximation rather than omitting the item or entering a value of zero by default.
3. When scoring the items, include *Young Offender Act* involvement (e.g. convictions, incarcerations, escapes, etc.) if the offender was 16 or over. Also, as a general principle, do not ignore information that is not on the official record. For example, where the FPS indicates assault, but other reliable sources allow us to determine that the offender actually committed a sexual assault, treat the offence as a sexual assault and score accordingly.
4. To avoid confrontation at a hearing, NPB should be alerted if the offender disputes the score. NPB should also know if the score is approximated.
5. **This scoring tool is to be used only for federal non-Aboriginal male offenders.**
6. Aboriginal, Female, and Provincial offenders are excluded from SIR use. However, to date there is no reason to



exclude other minority groups from this scoring tool.

7. Absolute and/or conditional discharges do not count as a conviction for purposes of the scale.

ITEM	DESCRIPTION	SCORING	SCORING
1	<p>CURRENT OFFENCE:</p> <p style="text-align: center;"><u>NOTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - includes all offences under the current total aggregate sentence - if more than one offence, score the offender according to the one that is the "most negative score" - if the offender has 2 convictions at the same time, choose the conviction where the "rate of recidivism" is the "most negative" - scores define the association between the likelihood of recidivism as associated with certain offences when this offence is the current offence - where an offence has not been defined within these lists, it is because the likelihood of recidivism for these offences was equal to the general average. These offences did not allow researchers to define the offenders as more or less likely to recidivate. In addition, there were certain offences where the frequency of occurrence was too low to be useful. "0" in this item is not a valued score, simply a default to assure that the item has been considered <p>Definition of "Homicide"</p> <ul style="list-style-type: none"> - refers to <i>Criminal Code</i> definition: murder and manslaughter <p>Score on this item may not be static</p> <ul style="list-style-type: none"> - if there are outstanding charges at time of incarceration and the charges are subsequently dealt with, these new convictions become part of the "current offence" category - if offender has been revoked with new offences, both the new and the original offences are considered "current offences" <p style="text-align: center;"><u>SCORES</u></p> <p>Escape (includes any CONVICTION for escape or attempted escape from a federal or provincial correctional facility or court, or from an escort; does not include unlawfully at large) -4</p> <p>Break and Enter (includes B. & E. and commit / with intent), forcible entry, unlawfully in dwelling, illegal possession of firearm, carrying concealed weapon -2</p> <p>Theft. Receiving or possession of stolen goods -1</p> <p>None of the offence descriptions apply (Armed Robbery has a score of 0) 0</p> <p>Unarmed robbery, kidnapping, arson, hijacking, criminal negligence in operation of vehicle, abduct., dangerous driv., obstruct peace officer +2</p> <p>Homicide (any act resulting in death, except by automobile) Narcotics offences (<i>Food & Drug Act / Narcotic Control Acts</i>) +3</p> <p>Incest, sexual intercourse with the underage, seduction, gross indecency +4</p>		



ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
2	AGE AT ADMISSION:		
	<u>NOTES</u>		
	- refers to "Admission" on the current total aggregate sentence (i.e. at original warrant of committal admission)		
	- does not apply to re-admission as a result of a revocation, termination, etc.		
	<u>SCORES</u>		
	20 or under		-2
	Between 21 and 39		0
	Over 39	+2	
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
3	PREVIOUS INCARCERATION:		
	<u>NOTES</u>		
	- "previous" refers to a period of incarceration that expired (i.e. WED) before the current total aggregate sentence		
	- an incarceration is a separate original admission to a custodial place		
	- "penal institution" refers to jail, prison, or penitentiary, in each case		
	- if offender was on the street through parole or statutory release (or mandatory supervision) and has been revoked with or without a new conviction, this is NOT a new period of incarceration. The revocation is still part of the original sentence		
	<u>SCORES</u>		
	Has served sentences in jail, prison or penitentiary 5 or more times before		- 2
	Has served sentences in jail, prison or penitentiary 3-4 times before		- 1
	Has served sentences in jail, prison or penitentiary 1-2 times before		0
	First time incarcerated	+4	
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
4	PREV. REVOCATION OR FORFEITURE:		
	<u>NOTES</u>		
	- this does not include terminations		
	<u>SCORES</u>		
	Has previously had a term of day parole, full parole or SR, revoked or forfeited (does not include termination)		-2
	Has not previously had a term of day parole, full parole or SR, revoked or forfeited		0



ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
5	PREVIOUS ESCAPE:		
	<u>NOTES</u>		
	- includes current or previous ACTS of escape or attempted escape from a federal or provincial correctional facility or court, or from an escort, whether or not this act resulted in a conviction. A conviction for UAL for any of the above should be treated as an escape		
	<u>SCORES</u>		
	Has escaped or attempted to escape on 1 or more occasions		-3
	Has never escaped or attempted to escape		0
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
6	SECURITY CLASSIFICATION:		
	<u>NOTES</u>		
	- if completed at admission this score = 0 as it refers only to security level at time of parole hearing - multi-level institution did not exist when scale developed; therefore, at this time they score "0"		
	<u>SCORES</u>		
	Is in maximum security at time of parole hearing		-1
	Is not in maximum security at time of parole hearing		0
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
7	AGE AT FIRST ADULT CONVICTION:		
	<u>SCORES</u>		
	Was under 19		-2
	Was 19-22 inclusive		0
	Was 23-30 inclusive	+2	
	Was 31-40 inclusive	+3	
	Was 41-49 inclusive	+6	
	Was over 49	+7	
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
8	PREVIOUS CONVICTIONS FOR ASSAULT:		
	<u>NOTES</u>		
	- "previous" refers to convictions incurred before the current total aggregate sentence - does not include sexual assault or B.&E. and commit assault - for a conviction with multiple counts, consider each count as a conviction (e.g. assault (3) = 3 convictions)		



SCORES

Has 2 or more previous convictions for assault	-3
Has 1 previous conviction for assault	-2
Has never been convicted of assault	0

ITEM	DESCRIPTION	SCORING
------	-------------	---------

9	CURRENT MARITAL STATUS	
	<u>NOTES</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> - self-reported - includes heterosexual and homosexual common-law relationships - this is a 'static' factor only in that it pertains to status at time of the most recent "admission" or "re-admission" 	
	<u>SCORES</u>	
	Was single	0
	Was married or had common-law spouse	+1

ITEM	DESCRIPTION	SCORING
------	-------------	---------

10	INTERVAL AT RISK SINCE LAST OFFENCE:	
	<u>NOTES</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> - defined as the period from when an offender is released from imprisonment (on a form of conditional release or free of supervision) until reincarceration (on breach of conditional release or new conviction) - if exact data on offender is n/a, make the best possible approximation - key here is "interval at risk" - interval on the street - while on day parole, offender is still on the registry of an institution; therefore, this does not count as time at risk - if suspended, and suspension cancelled, bail granted, or suspended sentence, the time at risk is still seen as time since original release - terminations or revocations terminate the interval at risk - does not apply to periods of escape or UAL 	
	<u>SCORES</u>	
	Less than 6 months between current conviction/reincarceration and last release	-1
	6 months to 2 years between current conviction/reincarceration and last release	0
	2 years or more between current conviction/reincarceration and last release	+2



ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
11	<p>NUMBER OF DEPENDANTS (under one roof):</p> <p><u>NOTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - this is a “static” factor only in that it pertains to status at time of the most recent “admission” or “re-admission” - the intent was to define a statement to mainly cover dependent children who lived, at time of admission, with the offender "under same roof" and who had been “economically” dependent on the offender <p><u>SCORES</u></p> <p>Had less than 3 dependants (including dependants from common-law marriage) 0</p> <p>Had 3 or more dependants (including dependants from common-law marriage) +2</p>		
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
12	<p>AGGREGATE SENTENCE:</p> <p><u>NOTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - measure from the date of the original sentence, not the remnant - must be calculated from beginning of this sentence, i.e., from the original commencement of the total aggregate sentence <p><u>SCORES</u></p> <p>Aggregate sentence is less than 5 years 0</p> <p>Aggregate sentence is 5 years and up to 6 years +3</p> <p>Aggregate sentence is 6 years or more +2</p>		
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
13	<p>PREVIOUS CONVICTIONS (VIOLENT SEX OFFENCE)</p> <p><u>NOTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - “previous” refers to convictions incurred before the current total aggregate sentence - includes sexual assault and aggravated sexual assault (and rape) - present offence could be either a sexual offence or any other type of offence(e.g., B.& E.); then reference F.P.S. to see if there is a conviction for any of the defined sexual offences - for a conviction with multiple counts, consider each count as a conviction (e.g., sexual assault (11) = 11 convictions) <p><u>SCORES</u></p> <p>Has 2 or more previous convictions for any of rape, or attempted rape, or indecent assault, or sexual assault, or aggravated sexual assault -4</p> <p>Has never been convicted or has only 1 conviction for rape or attempt rape, or indecent assault or aggravated sexual assault 0</p>		



ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
14	PREVIOUS CONVICTIONS FOR BREAK AND ENTER:		
	<u>NOTES</u>		
	- "previous" refers to convictions incurred before the current total aggregate sentence		
	- Break and Enter includes B.& E. with intent to commit, and B.& E. & commit		
	- multiple counts of offences are considered separate convictions (e.g., B.& E.(9) = 9 convictions)		
	- convictions listed separately at the same time are also separate convictions; e.g.,		
	- B.& E.(2)		
	- B.& E.(4) = 9 convictions		
	- B.& E.(3)		
	<u>SCORES</u>		
	Has 5 or more previous convictions for break and enter		-6
	Has 3 - 4 previous convictions for break and enter		-3
	Has 1 - 2 previous convictions for break and enter		-2
	Had no previous convictions for break and enter	+2	
ITEM	DESCRIPTION	SCORING	
15	EMPLOYMENT STATUS AT ARREST:		
	<u>NOTES</u>		
	- includes either part-time or full-time legal employment		
	- self-reported at time of arrest		
	- current offences are those associated with the original commencement of the current total aggregate sentence		
	- paid for re-training is considered employment		
	- going to school is not considered employment unless being paid for through programs such as Employment Insurance		
	<u>SCORES</u>		
	Was not employed at time of arrest for current offence (full time or part time)		0
	Was employed at time of arrest for current offence(s) (full-time or part-time)	+1	

SUCCESS RATES BASED ON GSIR SCORES	
+6 to +27	4 out of every 5 offenders will not commit an indictable offence after release
+1 to +5	2 out of every 3 offenders will not commit an indictable offence after release
-4 to 0	1 out of every 2 offenders will not commit an indictable offence after release
-8 to -5	2 out of every 5 offenders will not commit an indictable offence after release
-30 to -9	1 out of every 3 offenders will not commit an indictable offence after release



ANNEXE D – ÉCHELLE RÉVISÉE D'INFORMATION STATISTIQUE SUR LA RÉCIDIVE (ISR-R1)

À l'écran ISR du SGD, attribuez un score au délinquant à l'égard de chacun des 15 items de l'ISR en vous reportant aux lignes directrices et notes explicatives qui suivent :

1. Infraction a l'origine de la peine actuelle
2. Âge à l'admission
3. Incarcérations antérieures
4. Révocation ou déchéance antérieure de la liberté sous condition
5. Évasions antérieures
6. Niveau de sécurité
7. Âge lors de la première condamnation comme adulte
8. Condamnations antérieures pour voies de fait
9. Situation matrimoniale lors de la dernière admission
10. Intervalle d'exposition au risque
11. Nombre de personnes à charge lors de la dernière admission
12. Peine totale actuelle
13. Condamnations antérieures pour infraction sexuelle
14. Condamnations antérieures pour introduction par effraction
15. Situation d'emploi lors de l'arrestation

LIGNES DIRECTRICES POUR LA NOTATION

1. Chaque item peut avoir une valeur positive, neutre ou négative. Lisez chacune des descriptions sous les diverses rubriques. Si l'une d'elles s'applique au délinquant, entrez la valeur correspondante dans le champ du SGD. Si aucune description n'est pertinente, entrez la valeur 0. Pour calculer le score total du délinquant, le SGD additionne les scores attribués aux 15 items.
2. Il faut s'assurer que tous les renseignements concernant le délinquant sont exacts. Vérifiez l'exactitude de l'information en consultant toutes les sources disponibles (le dossier, le délinquant, des tiers fiables, etc.). Il importe cependant d'attribuer au délinquant un score à l'égard de chacun des 15 items. Ainsi, faute de données exactes, il vaut mieux donner un score approximatif qu'omettre un item ou entrer une valeur 0.
3. Dans la notation des items, il faut tenir compte des démêlés avec la justice relevant de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (condamnations, incarcérations, évasions, etc.) si le délinquant était alors âgé de 16 ans ou plus. En outre, en règle générale, il ne faut pas négliger les renseignements qui ne sont pas consignés au dossier officiel. Par exemple, lorsque la fiche SED indique des voies de fait, mais que d'autres sources fiables nous permettent de croire que le délinquant a en fait commis une agression sexuelle, il faut considérer cette infraction comme une agression sexuelle et coter le délinquant en conséquence.



4. Afin d'éviter les affrontements à l'audience, il faut en informer la CNLC si le délinquant conteste le score. Il faut aussi en informer la CNLC si le score est approximatif.
5. **Cet instrument d'évaluation s'applique uniquement aux délinquants non autochtones, de sexe masculin et sous responsabilité fédérale.**
6. Les Autochtones, les délinquantes et les délinquants sous responsabilité provinciale sont exclus du champ d'application de l'Échelle d'ISR. Toutefois, jusqu'à maintenant, il n'y a pas de raison d'exclure d'autres groupes minoritaires.
7. L'absolution sous condition et l'absolution inconditionnelle ne constituent pas une condamnation aux fins de l'Échelle d'ISR.

ITEM	DESCRIPTION	POINTS
1	<p>INFRACTION À L'ORIGINE DE LA PEINE ACTUELLE</p> <p><u>NOTES EXPLICATIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inclut toutes les infractions visées par la peine totale actuelle - s'il y a plus d'une infraction, attribuez au délinquant le score correspondant à l'infraction qui comporte la valeur la plus négative – si le délinquant a fait l'objet de deux condamnations simultanées, retenez celle pour laquelle le taux de récidive est le plus négatif - les scores traduisent la relation entre la probabilité d'une récidive et certaines infractions, quand l'infraction de référence est la même que celle qui est à l'origine de la peine - dans le cas d'infractions qui ne figurent pas à cette liste, la probabilité d'une récidive correspond à la moyenne générale. Les chercheurs n'ont pu déterminer si, dans ces cas, les délinquants étaient plus ou moins susceptibles de récidiver. De plus, il y a certaines infractions qui se produisent si peu souvent qu'il n'était pas utile de les inclure dans la liste. Ici, « 0 » ne constitue pas un score, mais signifie simplement que l'item a été pris en considération <p>Définition du terme « homicide »</p> <ul style="list-style-type: none"> - celle du <i>Code criminel</i> : meurtre et homicide involontaire coupable <p>Le score attribué à l'égard de cet item peut changer</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le délinquant fait l'objet d'accusations en instance au moment de son incarcération et qu'il est ensuite reconnu coupable de ces accusations, ces condamnations deviennent des éléments de la catégorie « infraction à l'origine de la peine actuelle » - s'il y a eu révocation de la liberté sous condition à la suite d'une nouvelle infraction, tant l'infraction initiale que la nouvelle sont considérées comme des infractions à l'origine de la peine actuelle 	



SCORES			
	Évasion (comprend toute CONDAMNATION pour évasion ou tentative d'évasion d'un établissement correctionnel fédéral ou provincial, d'une cour ou d'une escorte; ne comprend pas les cas où le délinquant est illégalement en liberté)		-4
	Introduction par effraction (comprend intro. par eff. dans un dessein criminel et intro. par eff. et perpétration), prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation, port d'une arme dissimulée, possession illégale d'une arme à feu		-2
	Vol. Recel ou possession de biens volés.		-1
	Aucune des infractions décrites ne s'applique (le vol à main armée a une valeur de 0)		0
	Vol qualifié commis sans arme, enlèvement, incendie criminel, détournement d'avion, négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule automobile, rapt, conduite dangereuse, entrave à un agent de la paix dans l'exécution de ses fonctions	+2	
	Homicide (tout acte ayant entraîné la mort, sauf au moyen d'une automobile), infractions relatives aux stupéfiants (<i>Loi sur les aliments et drogues / Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>)	+3	
	Inceste, rapports sexuels avec des mineurs, séduction, acte de grossière indécence	+4	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
2	ÂGE À L'ADMISSION		
	NOTES EXPLICATIVES		
	- il s'agit de l'âge à l'admission pour purger la peine totale actuelle (c.-à-d. au moment de l'admission en exécution du mandat de dépôt initial)		
	- cela ne s'applique pas aux réadmissions à la suite d'une révocation, d'une cessation, etc.		
	SCORES		
	20 ans ou moins		-2
	Entre 21 et 39 ans		0
	Plus de 39 ans	+2	



ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
3	INCARCÉRATIONS ANTÉRIEURES		
	<u>NOTES EXPLICATIVES</u>		
	- le mot « antérieure » se rapporte à une période d’incarcération qui a pris fin (c.-à-d. à la date d’expiration du mandat) avant le début de la peine totale actuelle		
	- une incarcération est une admission initiale distincte dans un établissement carcéral		
	- le terme « établissement carcéral » comprend dans chaque cas les prisons municipales, provinciales et fédérales		
	- si le délinquant a été mis en liberté conditionnelle ou en liberté d’office (ou surveillée) et que sa liberté a été révoquée, il ne s’agit PAS d’une nouvelle période d’incarcération, qu’il y ait eu ou non une nouvelle condamnation. La révocation fait partie de la peine initiale		
	<u>SCORES</u>		
	A déjà purgé une peine dans une prison municipale, provinciale ou fédérale à cinq reprises ou plus		-2
	A déjà purgé une peine dans une prison municipale, provinciale ou fédérale à trois ou quatre reprises		-1
	A déjà purgé une peine dans une prison municipale, provinciale ou fédérale à une ou deux reprises		0
	N’a jamais été incarcéré auparavant	+4	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
4	RÉVOICATION OU DÉCHÉANCE ANTÉRIEURE DE LA LIBERTÉ SOUS CONDITION		
	<u>NOTE EXPLICATIVE</u>		
	- cela ne comprend pas les cas où il y a eu cessation		
	<u>SCORES</u>		
	Il y a déjà eu révocation ou déchéance de la semi-liberté, de la libération conditionnelle totale ou de la libération d’office (cela ne comprend pas la cessation)		-2
	Il n’y pas eu auparavant révocation ou déchéance de la semi-liberté, de la libération conditionnelle totale ou de la libération d’office		0
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
5	ÉVASIONS ANTÉRIEURES		
	<u>NOTE EXPLICATIVE</u>		
	- comprend toute évasion ou tentative d’évasion, au cours de la peine actuelle ou d’une peine antérieure, d’un établissement correctionnel fédéral ou provincial, d’une cour ou d’une escorte, qu’il y ait eu ou non condamnation. Une condamnation pour avoir été illégalement en liberté dans l’une ou l’autre des circonstances mentionnées ci-dessus doit être considérée comme une évasion		



SCORES			
	S'est évadé ou a tenté de s'évader à une ou à plusieurs reprises auparavant		-3
	Ne s'est jamais évadé ou n'a jamais tenté de s'évader auparavant		0
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
6	NIVEAU DE SÉCURITÉ		
	NOTES EXPLICATIVES		
	- si l'échelle est administrée à l'admission, attribuez le score « 0 », car cet item se rapporte uniquement au niveau de sécurité au moment de l'audience de libération conditionnelle		
	- les établissements à niveaux de sécurité multiples n'existaient pas au moment de la création de l'échelle, il faut donc leur attribuer le score « 0 »		
	SCORES		
	Est incarcéré dans un établissement à sécurité maximale au moment de l'audience de la CNLC		-1
	N'est pas incarcéré dans un établissement à sécurité maximale au moment de l'audience de la CNLC		0
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
7	ÂGE LORS DE LA PREMIÈRE CONDAMNATION COMME ADULTE		
	SCORES		
	Avait moins de 19 ans		-2
	Avait entre 19 et 22 ans (inclusivement)		0
	Avait entre 23 et 30 ans (inclusivement)	+2	
	Avait entre 31 et 40 ans (inclusivement)	+3	
	Avait entre 41 et 49 ans (inclusivement)	+6	
	Avait plus de 49 ans	+7	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
8	CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES POUR VOIES DE FAIT		
	NOTES EXPLICATIVES		
	- le terme « antérieures » s'entend des condamnations prononcées avant la peine totale actuelle		
	- ne comprend pas l'agression sexuelle ni l'introduction par effraction et perpétration de voies de fait		
	- s'il y a eu condamnation sous plusieurs chefs d'accusation, il faut compter chaque chef d'accusation comme une condamnation (p. ex., voies de fait (x3) = 3 condamnations)		



SCORES			
	Compte deux condamnations antérieures ou plus pour voies de fait		-3
	Compte une condamnation antérieure pour voies de fait		-2
	N'a jamais été condamné pour voies de fait		0
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
9	<p>SITUATION MATRIMONIALE LORS DE LA DERNIÈRE ADMISSION</p> <p>NOTES EXPLICATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'après les indications du délinquant - comprend les unions de fait hétérosexuelles et homosexuelles - c'est un facteur statique uniquement en ce sens qu'il est question de la situation matrimoniale au moment de la dernière admission ou réadmission <p>SCORES</p> <p>Était célibataire</p> <p>Était marié ou avait un(e) conjoint(e) de fait</p>	+1	0
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
10	<p>INTERVALLE D'EXPOSITION AU RISQUE</p> <p>NOTES EXPLICATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - il s'agit de la période qui sépare le moment où le délinquant a été libéré (de façon absolue ou sous condition) et celui où il a été réincarcéré (par suite d'un manquement aux conditions de sa mise en liberté ou d'une nouvelle condamnation) - faute de données exactes, indiquez la meilleure approximation possible - il s'agit de l'intervalle passé à l'extérieur de l'établissement - le délinquant en semi-liberté est encore inscrit au registre de l'établissement; par conséquent, la période de semi-liberté est exclue de l'intervalle d'exposition au risque - si la liberté est suspendue et qu'il y a annulation de la suspension, mise en liberté sous cautionnement ou condamnation avec sursis, la période d'exposition au risque correspond encore à celle qui s'est écoulée depuis la mise en liberté initiale - une cessation ou une révocation de la liberté met fin à l'intervalle d'exposition au risque - sont exclues les périodes où le délinquant est en fuite ou illégalement en liberté 		



SCORES			
	Moins de 6 mois entre la condamnation à l'origine de sa peine actuelle, ou la réincarcération, et la dernière mise en liberté		-1
	Entre 6 mois et 2 ans entre la condamnation à l'origine de sa peine actuelle, ou la réincarcération, et la dernière mise en liberté		0
	2 ans ou plus entre la condamnation à l'origine de sa peine actuelle, ou la réincarcération, et la dernière mise en liberté	+2	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
11	<p>NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE (sous le même toit)</p> <p>NOTES EXPLICATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est un facteur statique uniquement en ce sens qu'il est question de la situation au moment de la dernière admission ou réadmission - l'objet était de trouver une formule permettant de tenir compte des enfants qui, au moment de l'admission du délinquant, vivaient avec lui, c.-à-d. « sous le même toit », et dépendaient « économiquement » de lui <p>SCORES</p> <p>Avait moins de 3 personnes à charge (y compris les personnes à charge à la suite d'une union de fait)</p> <p>Avait 3 personnes à charge ou plus (y compris les personnes à charge à la suite d'une union de fait)</p>		0
		+2	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
12	<p>PEINE TOTALE ACTUELLE</p> <p>NOTES EXPLICATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - le calcul se fait à partir de la date de la peine initiale et non en fonction du reste de la peine - doit être calculée à partir du début de la peine actuelle, c.-à-d. du commencement de la peine totale <p>SCORES</p> <p>La peine totale est inférieure à 5 ans</p> <p>La peine totale est entre 5 et 6 ans</p> <p>La peine totale est de 6 ans ou plus</p>		0
		+3	
		+2	
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
13	<p>CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES POUR INFRACTION SEXUELLE AVEC VIOLENCE</p> <p>NOTES EXPLICATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terme « antérieures » s'entend des condamnations prononcées avant la peine totale actuelle - y compris l'agression sexuelle et l'agression sexuelle grave (et le viol) 		



	<ul style="list-style-type: none"> - l'infraction à l'origine de la peine actuelle peut être une infraction sexuelle ou tout autre type d'infraction (p. ex., introduction par effraction); reportez-vous à la fiche SED du délinquant pour vérifier s'il a déjà été condamné pour une infraction sexuelle désignée - s'il y a eu condamnation sous plusieurs chefs d'accusation, il faut compter chaque chef d'accusation comme une condamnation (p. ex., agression sexuelle (x11) = 11 condamnations) <p style="text-align: center;"><u>SCORES</u></p> <p>Compte 2 condamnations antérieures ou plus pour viol, tentative de viol, attentat à la pudeur, agression sexuelle ou agression sexuelle grave -4</p> <p>N'a jamais été condamné auparavant ou compte seulement 1 condamnation antérieure pour viol, tentative de viol, attentat à la pudeur ou agression sexuelle grave 0</p>		
ITEM	DESCRIPTION	POINTS	
14	<p>CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES POUR INTRODUCTION PAR EFFRACTION</p> <p style="text-align: center;"><u>NOTES EXPLICATIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le terme « antérieures » s'entend des condamnations prononcées avant la peine totale actuelle - introduction par effraction comprend aussi introduction par effraction dans un dessein criminel et introduction par effraction et perpétration - s'il y a eu condamnation sous plusieurs chefs d'accusation, les divers chefs d'accusation sont considérés comme des condamnations distinctes (p. ex., introduction par effraction (x9) = 9 condamnations) - les condamnations concomitantes énumérées séparément sont également considérées comme des condamnations distinctes, p. ex. : introduction par effraction (x2) introduction par effraction (x4) = 9 condamnations introduction par effraction (x3) <p style="text-align: center;"><u>SCORES</u></p> <p>Compte 5 condamnations antérieures ou plus pour introduction par effraction -6</p> <p>Compte 3 ou 4 condamnations antérieures pour introduction par effraction -3</p> <p>Compte 1 ou 2 condamnations antérieures pour introduction par effraction -2</p> <p>Ne compte aucune condamnation antérieure pour introduction par effraction +2</p>		



ITEM	DESCRIPTION	POINTS
15	<p>SITUATION D'EMPLOI LORS DE L'ARRESTATION</p> <p><u>NOTES EXPLICATIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - comprend un emploi licite, à temps partiel ou à plein temps - d'après les indications du délinquant lors de son arrestation - l'infraction à l'origine de la peine actuelle est l'infraction qui est liée au tout début de la peine totale actuelle - le recyclage professionnel rémunéré est considéré comme un emploi - les études ne sont pas considérées comme un emploi à moins d'être financées dans le cadre d'un programme comme l'Assurance-emploi <p><u>SCORES</u></p> <p>N'avait pas d'emploi (à temps plein ou à temps partiel) au moment de son arrestation pour l'infraction à l'origine de sa peine actuelle</p>	0
	<p>Avait un emploi (à temps plein ou à temps partiel) au moment de son arrestation pour l'infraction à l'origine de sa peine actuelle</p>	+1

TAUX DE SUCCÈS SELON LE SCORE À L'ÉCHELLE D'ISR	
entre +6 et +27	4 délinquants sur 5 ne commettront pas d'acte criminel après leur libération
entre +1 et +5	2 délinquants sur 3 ne commettront pas d'acte criminel après leur libération
entre -4 et 0	1 délinquant sur 2 ne commettra pas d'acte criminel après sa libération
entre -8 et -5	2 délinquants sur 5 ne commettront pas d'acte criminel après leur libération
entre -30 et -9	1 délinquant sur 3 ne commettra pas d'acte criminel après sa libération



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) E
	Page: 1 of/de 6

ANNEX E – DYNAMIC FACTOR ANALYSIS

The screen used in OMS to conduct this analysis is called Dynamic Factor Identification and Analysis.

RATING GUIDELINES

The following discussion outlines some general criteria to be used in the rating of each target domain. When rating each domain, the offender's entire background (i.e., personal characteristics, interpersonal influences, situational determinants, environmental conditions) is taken into account.

In order to obtain the level of need for each target domain being assessed, the following rating guidelines should be used:

- Factor seen as an asset to community adjustment,
- No immediate need for improvement,
- Some need for improvement,
- Considerable need for improvement.

It should be noted that not all of the target domains being assessed merit a rating of "factor seen as an asset to community adjustment".

EMPLOYMENT

For this category, a rating of "FACTOR SEEN AS AN ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" indicates that employment has been stable and has played an important role for the offender. A rating of "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that neither employment, under employment, sporadic employment, nor chronic unemployment have interfered with daily functioning. An offender receives a rating of "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" if any of the aforementioned have caused minor adjustment problems while in the community and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" if the employment situation has caused serious adjustment problems.

MARITAL/FAMILY

For this category, a rating of "FACTOR SEEN AS AN ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" indicates that there has been evidence of very positive relationships and considerable support of either parents, relatives, or spouse. A rating of "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that there is evidence of a satisfying and caring relationship within a marriage and/or family which has resulted in no current difficulties while in the community. A rating of "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that there has been evidence of uncaring, hostility, arguments, fighting or indifference in the marital/family relationships resulting in occasional instability. A rating of "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" is given if any of the aforementioned have been causing a very unstable pattern of marital/family relationships.

ASSOCIATES/SOCIAL INTERACTION

In this category, a rating of "FACTOR SEEN AS AN ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" indicates that there is evidence of the offender having had positive personal associations and considerable support. A rating of "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that there is evidence of the offender having had mostly non-criminal and/or positive associates. A rating of "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that there has been a lack of positive associates and/or some negative companions (e.g. criminal). A rating of "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" is given if either of the aforementioned have been interfering consistently with the offender's performance in the community.



Number - Numéro:	2006-04-10
Date	Annex(e) E
705-6	Page: 2 of/de 6

SUBSTANCE ABUSE

In this category, a rating is required ranging from "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" to "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" where "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that the extent, nature, and patterns of alcohol and/or drug consumption by the offender while in the community has had no influence on his/her adjustment (e.g., abstinence, social drinking). An offender demonstrates "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" if alcohol and/or drug consumption has caused moderate adjustment problems while in the community and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" if substance abuse has caused serious adjustment problems while in the community.

COMMUNITY FUNCTIONING

In this category, a rating of "FACTOR SEEN AS AN ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" indicates that the offender has been effectively managing his/her situation (i.e., accommodation, deportment, health, finance, communication, leisure, support) while in the community. A rating of "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that knowledge and having the necessary skills for daily living has not been causing him/her difficulties. A rating of "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" is given if any of the aforementioned has been causing the offender situational or minor difficulties while in the community and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" if the offender's community functioning has been causing him/her severe difficulties.

PERSONAL/EMOTIONAL ORIENTATION

This category requires a rating from "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" to "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" where "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that none of the offender's characteristics or patterns (i.e., self concept, cognition, behavioural, sexual behaviour, mental ability, and/or mental health) have been interfering with daily functioning in the community. An offender exhibits "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" if characteristics or patterns of personal/emotional orientation have caused minor interference while in the community and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" if any of the aforementioned has seriously interfered with daily functioning while in the community.

ATTITUDE

In this category, a rating of "FACTOR SEEN AS AN ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" indicates that there has been evidence of a very positive attitude and considerable involvement in prosocial activities (e.g., work, school, family, treatment, supervision). A rating of "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT" indicates that the offender's attitudes towards justice, society, property, violence and lifestyle have not been interfering with daily functioning in the community. An offender exhibits "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" if attitudes have caused minor interference's while in the community and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" if any of the aforementioned has seriously interfered with daily functioning while in the community.

DYNAMIC FACTOR RATING

A Dynamic Factor rating is the compilation of professional judgements derived from the results of the identification of immediate needs (i.e., medical, mental health, suicide risk potential) and the NEED OBSERVATIONS/IMPRESSIONS (i.e., degree or severity of need) on each of the seven target domains.

The criteria for assigning offenders into one of three need levels ("LOW", "MEDIUM", or "HIGH") includes the following: 1) dimensional importance and 2) number and degree or severity of need. Dimensional importance refers to critical need areas such as: serious medical concerns, mental health problems (including intellectual/adaptation needs) and/or suicidal risk potential. For those offenders assessed to be exhibiting any of the aforementioned critical needs, an overall "HIGH" case needs rating is required.



Number - Numéro:	2006-04-10
	Date Annex(e) E
705-6	Page: 3 of/de 6

After dimensional importance has been taken into account, the number of target domains identified and severity of each need are considered. For those offenders who have no identified needs (i.e., "FACTORS SEEN AS ASSET TO COMMUNITY ADJUSTMENT" and/or "NO IMMEDIATE NEED FOR IMPROVEMENT") or relatively few identified needs which have been rated as "SOME NEED FOR IMPROVEMENT", an overall case needs rating of "LOW" is warranted.

Overall ratings of "MEDIUM" or "HIGH" case needs are determined from a systematic review of professional judgements identifying the need for intervention within each target domain (i.e., "SOME NEED FOR IMPROVEMENT" and "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT"). Again, the number of target domains identified, both individually and in combination, and severity of each need are considered.

For those offenders assessed as having few identified needs but indicate "CONSIDERABLE NEED FOR IMPROVEMENT" in those areas, an overall rating of "HIGH" case needs should be given. Regardless of degree or severity of needs, offenders who have been identified to be multi-need individuals also warrant an overall rating of "HIGH" case needs.

Where professional judgement concludes that the offender is clearly not a "LOW" case needs and there exists sufficient latitude to not rate the offender as "HIGH", then an overall rating of "MEDIUM" case needs is deemed appropriate.



ANNEXE E – ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES

L'écran du SGD qui est utilisé pour effectuer cette analyse est l'écran « Identification et analyse des facteurs dynamiques ».

LIGNES DIRECTRICES POUR LA COTATION DES FACTEURS DYNAMIQUES

Les pages qui suivent décrivent certains critères généraux qui sont utilisés pour coter les besoins du délinquant dans chacun des domaines cibles. Dans la cotation des besoins du délinquant dans chaque domaine, il faut tenir compte de tous ses antécédents, de son milieu d'origine et de toutes ses autres caractéristiques (c.-à-d. ses caractéristiques personnelles, les influences interpersonnelles, les déterminants circonstanciels, son milieu).

Le niveau des besoins dans chacun des domaines cibles de référence doit être établi par rapport aux cotes suivantes :

- Facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale,
- Aucun besoin immédiat d'amélioration,
- Besoin modéré d'amélioration,
- Besoin manifeste d'amélioration.

Il est à noter que la cote « facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale » ne s'applique pas à certains domaines cibles de référence.

EMPLOI

Dans cette catégorie, la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » signifie que le délinquant a occupé un emploi stable et que son travail a joué un rôle important dans sa vie. La cote « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » indique que ni l'emploi du délinquant, ni son sous-emploi, son emploi occasionnel ou son chômage chronique n'a nui à ses activités quotidiennes. Le délinquant fait l'objet d'un « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » s'il a éprouvé de légers problèmes d'adaptation dans la communauté en raison de sa situation d'emploi, ou encore d'un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » si sa situation d'emploi lui a causé de graves problèmes d'adaptation.

RELATIONS MATRIMONIALES/FAMILIALES

Dans cette catégorie, la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » indique que le délinquant entretient des relations très positives avec son père, sa mère, d'autres membres de sa famille ou sa conjointe et qu'il bénéficie d'un appui considérable de leur part. Quant à la cote « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION », elle signifie que le délinquant entretient une relation affective satisfaisante avec sa conjointe et/ou sa famille et qu'il n'avait dans la collectivité aucun problème attribuable à ses relations matrimoniales et familiales. La cote « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » veut dire que les relations matrimoniales et/ou familiales du délinquant sont marquées par l'insensibilité, l'hostilité, les disputes, la violence ou l'indifférence, ce qui, à l'occasion, suscite de l'instabilité. La cote « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » signifie que l'un ou l'autre des facteurs mentionnés précédemment est à l'origine de relations matrimoniales ou familiales très instables.

FRÉQUENTATIONS ET RELATIONS SOCIALES

Dans cette catégorie, la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » indique que le délinquant entretient des relations sociales favorables et bénéficie d'un appui considérable. Quant à la cote « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION », elle veut dire que le



délinquant fréquente généralement des personnes respectueuses de la loi, qui ont une influence positive sur lui. La cote « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » signifie que le délinquant n'a pas assez de fréquentations positives et/ou a des compagnons ayant une influence négative (p. ex., des criminels). Enfin, la cote « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » est attribuée si l'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus nuit constamment au rendement du délinquant dans la communauté.

TOXICOMANIE

Dans cette catégorie, la cote attribuée varie entre « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » et « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION », la cote « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » signifiant que l'ampleur, la nature et les habitudes de consommation d'alcool et/ou de drogue du délinquant dans la communauté n'ont eu aucune influence sur sa capacité d'adaptation (p. ex., abstinence, consommation en société). Le délinquant fait preuve d'un « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » si sa consommation d'alcool et/ou de drogues lui a causé des problèmes modérés d'adaptation quand il était en liberté dans la communauté, et d'un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » si sa consommation abusive lui a causé de graves problèmes d'adaptation dans la communauté.

FONCTIONNEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

Dans cette catégorie, la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » signifie que le délinquant réussit à bien se tirer d'affaire dans la communauté (c.-à-d. logement, tenue, santé, finances, communication, loisirs, soutien). Le délinquant n'éprouve « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » s'il possède les connaissances et les compétences nécessaires pour éviter les problèmes dans la vie quotidienne. Par ailleurs, le délinquant manifeste un « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » si un facteur quelconque mentionné précédemment lui a causé des ennuis mineurs ou circonstanciels quand il était en liberté dans la communauté, et un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » s'il éprouvait de sérieuses difficultés à fonctionner dans la communauté.

ORIENTATION PERSONNELLE/AFFECTIVE

Dans cette catégorie, la cote attribuée varie entre « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » et « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION », la cote « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » signifiant qu'aucune des caractéristiques du délinquant ni aucun de ses schèmes (c.-à-d. ni son concept de soi, ses facultés cognitives, son comportement, sa sexualité, ses facultés mentales ou sa santé mentale) n'a nui à sa vie quotidienne dans la communauté. Le délinquant manifeste un « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » si certaines caractéristiques ou certains schèmes de son orientation personnelle et affective lui ont causé des difficultés mineures dans la communauté, et un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » si un facteur quelconque mentionné précédemment a nui sérieusement à sa vie quotidienne quand il était en liberté dans la communauté.

ATTITUDE GÉNÉRALE

Dans cette catégorie, la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » signifie que le délinquant affiche une attitude très positive et participe à de nombreuses activités prosociales (p. ex., travail, études, vie familiale, traitement, surveillance). Le délinquant ne manifeste « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION » si son attitude envers la justice, la société, la propriété, la violence et le style de vie n'a pas nui à ses activités quotidiennes dans la communauté. Par ailleurs, le délinquant affiche un « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » si son attitude lui a causé des difficultés mineures quand il était en liberté dans la communauté, et un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » si un facteur quelconque mentionné précédemment a nui sérieusement à ses activités quotidiennes dans la communauté.



Number - Numéro:	2006-04-10
	Date Annex(e) E
705-6	Page: 6 of/de 6

COTATION DES FACTEURS DYNAMIQUES

La désignation du niveau d'intervention selon les facteurs dynamiques découle de l'ensemble des opinions professionnelles fondées sur les résultats de l'analyse des besoins immédiats (c.-à-d. de la santé physique, de la santé mentale, du risque de suicide) et des OBSERVATIONS OU IMPRESSIONS CONCERNANT LES BESOINS (c.-à-d. le degré du besoin) dans chacun des sept domaines cibles.

Les critères servant à classer les délinquants à l'un ou l'autre des trois niveaux de besoins (« FAIBLE », « MOYEN » ET « ÉLEVÉ ») sont notamment les suivants : (1) l'importance de la nature du facteur, et (2) le nombre de besoins relevés et leur ampleur. L'importance de la nature du facteur se rapporte aux besoins cruciaux, tels que de graves problèmes de santé physique, des problèmes de santé mentale (y compris des besoins intellectuels et d'adaptation) et/ou les risques de suicide. La cote globale « ÉLEVÉ » est attribuée aux délinquants qui affichent un besoin crucial quelconque mentionné ci-dessus.

Après avoir tenu compte de l'importance de la nature du facteur, on examine le nombre de domaines cibles relevés et la gravité du besoin dans chacun d'entre eux. La cote globale « FAIBLE » est attribuée aux délinquants qui ne présentent aucun besoin particulier (c.-à-d. la cote « FACTEUR CONSIDÉRÉ COMME UN ATOUT EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE » et/ou « AUCUN BESOIN IMMÉDIAT D'AMÉLIORATION ») ou qui présentent relativement peu de besoins et dont les besoins sont cotés « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION ».

La cote globale « MOYEN » ou « ÉLEVÉ » est attribuée à la suite d'un examen systématique des opinions professionnelles signalant la nécessité d'une intervention dans chacun des domaines cibles (c.-à-d. les cotes « BESOIN MODÉRÉ D'AMÉLIORATION » et « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION »). Il faut encore une fois tenir compte du nombre de domaines cibles relevés, isolément aussi bien qu'en combinaison, ainsi que de la gravité du besoin dans chacun.

Quant aux délinquants qui ont peu de besoins d'après leur évaluation, mais qui présentent un « BESOIN MANIFESTE D'AMÉLIORATION » dans les domaines où ils sont lacunaires, la cote globale « ÉLEVÉ » devrait leur être attribuée. Les délinquants qui manifestent de nombreux besoins doivent eux aussi obtenir la cote globale « ÉLEVÉ », quelle que soit la gravité de leurs besoins.

Si, d'après les opinions professionnelles, il est évident que le niveau des besoins du délinquant n'est pas « FAIBLE » mais qu'il n'y a aucune raison de lui attribuer la cote « ÉLEVÉ », il convient de lui attribuer la cote globale « MOYEN ».



ANNEX F – DYNAMIC FACTOR INDICATORS

DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS	
Employment	Ability	Education/Skills	Has less than grade 8?	
			Has less than grade 10?	
			Has no high school diploma?	
			Finds learning difficult?	
			Has learning disabilities?	
			Has physical problems which interfere with learning?	
			Has memory problems?	
			Has concentration problems?	
			Has problems with reading?	
			Has problems with writing?	
			Has problems with numeracy?	
			Has difficulty comprehending instructions?	
			Lacks a skill area/trade/profession?	
	Dissatisfied with skill area/trade/profession?			
		Health	Has physical problems that interfere with work?	
		Work Record	Work History	Has no employment history?
				Unemployed at the time of arrest?
				Unemployed 90% or more?
				Unemployed 50% or more?
				Has an unstable job history?
			Often shows up late for work?	
			Has poor attendance record?	
		Performance	Has difficulty meeting workload requirements?	
			Lacks initiative?	



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
		Dismissal/Departure	Has quit a job without another? Has been laid off from work? Has been fired from a job?
	Rewards	Economic Gain	Salary has been insufficient? Lacks employment benefits?
		Security	Job lacks security?
	Co-worker Relations	Quality	Has difficulty with co-workers?
	Supervisory Relations	Quality	Has difficulties with superiors?
	Interventions	History	Prior vocational assessment(s)? Has participated in employment programs? Has completed an occupational development
Marital/family	Family Background	Cohesion	Childhood lacked family ties?
		Maternal Relations	Mother absent during childhood? Maternal relations negative as a child?
		Paternal Relations	Father absent during childhood? Paternal relations negative as a child?
		Parental Inter-Relations	Parents relationship dysfunctional during childhood? Spousal abuse during childhood?
		Sibling Relations	Sibling relations negative during childhood?
		Other Relative(s)	Other relative(s) relations negative during childhood?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
		Criminality	Family members involved in crime?
	Marital Relation	Status	Currently single?
			Has been married/common-law in the past?
		Quality	Dissatisfied with current relationship?
			Money problems affect relationship(s) past/present?
			Sexual problem affect relationship(s) past/present?
			Communication problems affect the relationship(s)?
			Has been a victim of spousal abuse?
			Has been a perpetrator of spousal abuse?
	Parenting Responsibility	Dependants	Has no parenting responsibilities?
		Parenting Skills	Unable to handle parenting responsibilities?
			Unable to control the child's behaviour appropriately?
			Perceives self as unable to control the child's behaviour?
			Supervises child improperly?
			Does not participate in activities with the child?
			Lacks an understanding of child development?
			Family is unable to get along as a unit?
		Child Abuse	Has been arrested for child abuse?
			Has been arrested for incest?
	Interventions	History	Prior marital/family assessment(s)?
			Has participated in marital/family therapy?
			Has completed a marital/family intervention program?
Associates/ Social Interaction	Attachments	Status	Socially isolated?
		Substance Abusers	Associates with substance abusers?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
		Pro-criminal	Has many criminal acquaintances? Has mostly criminal friends? Has been affiliated with a gang? Resides in a criminogenic area?
		Pro-social	Unattached to any community groups
	Interpersonal Relations	Style	Relations are described as predatory? Often victimized in social relations?
		Influence	Easily influenced by others?
		Communication	Has difficulty communicating with others?
Substance Abuse	Alcohol Abuse	Pattern	Abuses alcohol? Began drinking at an early age? Drinks on a regular basis? Has a history of drinking binges? Has combined the use of alcohol and drugs?
		Situations	Drinks to excess during leisure time? Drinks to excess in social situations? Drinks to relieve stress?
		Interference	Drinking interferes with employment? Drinking interferes with marital/family relations? Drinking interferes with social relations? Drinking has resulted in law violations?
			Drinking interferes with health?
	Drug Abuse	Pattern	Abuses drugs (solvents, prescription drugs, etc.)?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
			Began using drugs at an early age?
			Uses drugs on a regular basis?
			Has gone on drug-taking sprees?
			Has combined the use of different drugs?
		Situations	Uses drugs during leisure time?
			Uses drugs in social situations?
			Uses drugs to relieve stress?
		Interference	Drug use interferes with employment?
			Drug use interferes with marital/family relations?
			Drug use interferes with social relations?
			Drug use has resulted in law violations?
			Drug use interferes with health?
	Interventions	History	Prior substance abuse assessment(s)?
			Has participated in substance abuse treatment?
			Has completed substance abuse treatment?
Community Functioning	Accommodation	Stability	Has unstable accommodation?
		Maintenance	Residence is poorly maintained?
	Department	Self-presentation	Has poor self-presentation?
		Hygiene	Has poor hygiene?
	Health	Physical	Has physical problems?
		Dental	Has dental problems?
		Nutritional	Has dietary problems?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
	Finance	Budgeting	Difficulty meeting bills? Has outstanding debts?
		Accounts	Has no bank accounts?
		Credit	Has no credit?
		Collateral	Has no collateral?
	Communication	Written	Has problems writing?
		Verbal	Unable to express verbally?
	Leisure	Hobbies	Has no hobbies?
		Organized Activities	Does not participate in organized activities?
	Support	Social Assistance	Unaware of social services? Has used social assistance?
	Intervention	History	Prior assessment for community functioning? Has participated in a community skills program? Has completed a community skills program?
Personal/ Emotional Orientation	Self-concept	Personal	Feels especially self-important? Physical prowess problematic?
		Social-Cultural	Family ties are problematic? Ethnicity is problematic? Religion is problematic? Gang member?
	Cognition	Cognition	Unable to recognize problem areas?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
			Has difficulties solving interpersonal problems?
			Unable to generate choices?
			Unaware of consequences?
			Goal setting is unrealistic?
			Has disregard for others?
			Socially unaware?
			Impulsive?
			Incapable of understanding the feelings of others?
			Narrow and rigid thinking?
	Behavioural	Aggression	Aggressive?
		Assertion	Assertion problem?
		Coping	Copes with stress poorly?
			Poor conflict resolution?
			Manages time poorly?
		Gambling	Gambling is problematic?
		Frustration	Has low frustration tolerance?
		Hostility	Hostile?
		Neuroticism	Worries unreasonably?
		Risk Taking	Takes risks inappropriately?
		Sensation Seeking	Thrill-seeking?
		Self-Monitoring	Non-reflective?
		Conscientiousness	Is not conscientious?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
		Manipulation	Manipulative?
	Sexual Behaviour	Dysfunction	Has difficulty performing sexually?
		Identity	Sexual identity problem?
		Preference	Inappropriate sexual preferences?
		Attitudes	Sexual attitudes are problematic?
	Mental Ability	Functioning	Mentally deficient?
	Mental Health	Disordered	Diagnosed as disordered in the past? Diagnosed as disordered currently?
	Interventions	Assessments	Prior personal/emotional assessment(s)?
		Medication	Prescribed medication in the past? Prescribed medication currently?
		Psychological/Psychiatric	Past hospitalization? Current hospitalization? Received outpatient services in the past? Receiving outpatient services prior to admission?
		Programs	Past programs participation? Current program participation?
Attitude	Justice	Laws	Negative towards law?
		Enforcement	Negative towards police?



DOMAIN	PRINCIPAL COMPONENT	SUB-COMPONENT	INDICATORS
		Judicial System	Negative towards courts?
		Corrections	Negative towards corrections? Negative towards community supervision? Negative towards rehabilitation?
	Society	Convention	Employment has no value? Marital/family relations have no value? Interpersonal relations have no value? Values substance abuse? Basic life skills have no value? Personal/emotional stability has no value?
		Elderly	Elderly have no value?
		Women (Men) Minorities	Women/men roles are unequal? Ethnically intolerant? Intolerant of other religions? Intolerant of disabled persons?
	Property	Personal	Disrespectful of personal belongings?
		Communal	Disrespectful of public property?
		Commercial	Disrespectful of commercial property?
	Violence	Domestic	Supportive of domestic violence?
		Instrumental	Supportive of instrumental violence?
	Lifestyle	Goal Directed	Lacks direction?
		Conforming	Non-conforming?



ANNEXE F – INDICATEURS DES FACTEURS DYNAMIQUES

DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
Emploi	Capacités	Études/Compétences	Niveau de scolarité inférieur à une 8 ^e année?
			Niveau de scolarité inférieur à une 10 ^e année?
			Pas de diplôme d'études secondaires?
			Trouve cela difficile d'apprendre?
			A des difficultés d'apprentissage?
			A des problèmes de santé physique qui constituent un obstacle à son apprentissage?
			A des problèmes de mémoire?
			A des problèmes de concentration?
			A de la difficulté à lire?
			A de la difficulté à écrire?
			A de la difficulté à calculer?
			A de la difficulté à comprendre des instructions?
			Pas de spécialité, de métier ni de profession?
			Peu satisfait de sa spécialité, de son métier ou de sa profession?
	Situation professionnelle	Antécédents professionnels	N'a pas d'antécédents professionnels?
			Sans emploi à son arrestation?
			Sans emploi à 90 % ou plus?
			Sans emploi à 50 % ou plus?
			A des antécédents d'instabilité dans l'emploi?
			Est souvent en retard au travail?
			Est souvent absent?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Rendement	A de la difficulté à s'acquitter de sa charge de travail? Manque d'initiative?
		Renvoi/Départ	A quitté un emploi sans en avoir un autre? A été licencié? A été congédié?
	Avantages tirés de l'emploi	Gains financiers	Le salaire était insuffisant? Manque d'avantages sociaux?
		Sécurité	Pas de sécurité d'emploi?
	Relations avec ses collègues	Qualité	Ne s'entend pas avec ses collègues?
	Relations avec ses supérieurs	Qualité	Ne s'entend pas avec ses supérieurs?
	Interventions	Antécédents	Évaluation(s) professionnelle(s) antérieure(s)? A participé à des programmes de formation professionnelle? A mené à terme un programme de formation professionnelle?
Relations matrimoniales/familiales	Famille d'origine	Cohésion	Enfance dénuée de liens familiaux?
		Relations avec sa mère	Mère absente durant son enfance? Relations négatives avec sa mère durant son enfance?
		Relations avec son père	Père absent durant son enfance? Relations négatives avec son père durant son enfance?
		Relations entre ses parents	Relations dysfonctionnelles entre ses parents durant son enfance?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
			Violence conjugale durant son enfance?
		Relations avec ses frères et sœurs	Relations négatives avec ses frères et sœurs durant son enfance?
		Relations avec d'autres membres de sa famille	Relations négatives avec d'autres membres de sa famille durant son enfance?
		Criminalité	Des membres de sa famille se livrent à des activités criminelles?
	Relations conjugales	Situation	Actuellement célibataire?
			A déjà été marié/dans une union de fait?
		Qualité	Peu satisfait de sa relation de couple actuelle?
			Des problèmes financiers nuisent à sa relation actuelle ou ont nui à ses relations de couple dans le passé?
			Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à sa relation actuelle ou ont nui à ses relations de couple dans le passé?
			Des problèmes de communication nuisent à sa relation de couple?
			A été victime de violence conjugale?
			A commis des actes de violence conjugale?
	Responsabilités parentales	Personnes à charge	N'a présentement aucune responsabilité parentale?
		Compétences parentales	Incapable de s'acquitter de ses responsabilités parentales?
			Incapable de discipliner son enfant comme il faut?
			Se croit incapable de discipliner son enfant?
			Surveille l'enfant d'une façon inadéquate?
			Ne participe pas à des activités avec l'enfant?
			Ne comprend pas le développement de l'enfant?
			La famille ne peut pas s'entendre?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Violence envers les enfants	A été arrêté pour avoir maltraité un enfant?
			A été arrêté pour inceste?
	Interventions	Antécédents	Évaluation(s) antérieure(s) de la violence familiale ou conjugale?
			A participé à une thérapie familiale ou conjugale?
			Thérapie familiale ou conjugale menée à terme?
Fréquentations/ relations sociales	Liens	Situation	Isolé socialement?
		Toxicomanes	Fréquente des toxicomanes?
		Procriminels	Fréquente beaucoup de délinquants?
			A surtout des amis délinquants?
			A été affilié à un gang?
			Habite un quartier à caractère crimino-gène?
		Prosociaux	Ne fait partie d'aucun groupe communautaire?
	Relations interpersonnelles	Style	Relations sociales qualifiées de prédatrices?
			Souvent victime dans ses relations sociales?
		Influence	Très influençable?
		Communication	A de la difficulté à communiquer avec les autres?
Toxicomanie	Abus d'alcool	Habitudes	Abuse de l'alcool?
			A commencé à boire très jeune?
			Boit régulièrement?
			Excès épisodiques d'alcool?
			A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Situations	Abuse de l'alcool durant ses loisirs?
			Abuse de l'alcool lors d'activités sociales?
			Boit pour se libérer du stress?
		Perturbations	Sa consommation d'alcool nuit à son travail?
			Sa consommation d'alcool nuit à ses relations conjugales ou familiales?
			Sa consommation d'alcool nuit à ses relations sociales?
			Sa consommation d'alcool l'a amené à enfreindre la loi?
			Sa consommation d'alcool nuit à sa santé?
	Abus de drogues	Habitudes	Abuse de drogues (solvant, médicaments, etc.)?
			A commencé à consommer de la drogue très jeune?
			Consomme de la drogue régulièrement?
			Excès épisodiques de drogues?
			A consommé différentes drogues en même temps?
		Situations	Consomme de la drogue durant ses loisirs?
			Consomme de la drogue lors d'activités sociales?
			Consomme de la drogue pour se libérer du stress?
		Perturbations	Sa consommation de drogue nuit à son travail?
			Sa consommation de drogue nuit à ses relations conjugales/familiales?
			Sa consommation de drogue nuit à ses relations sociales?
			Sa consommation de drogue l'a amené à enfreindre la loi?
			Sa consommation de drogue nuit à sa santé?
	Interventions	Antécédents	Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?
			A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?
			A suivi un traitement pour toxicomanes au complet?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS		
Fonctionnement dans la communauté	Logement	Stabilité	Changements fréquents de logement?		
		Entretien	Logement mal entretenu?		
		Tenue	Présentation de soi	A une mauvaise présentation?	
	Santé	Hygiène		A une mauvaise hygiène personnelle?	
			Physique	A des problèmes de santé physique?	
			Dentaire	A des problèmes dentaires?	
		Alimentation		A une mauvaise alimentation?	
			Finances	Budget	Difficulté à payer ses factures? A des dettes?
				Compte bancaire	N'a pas de compte de banque?
	Crédit	N'a pas de crédit?			
	Communications	Nantissement	N'a pas de biens à remettre en nantissement?		
		Écrites		A des problèmes de communication écrite?	
			Verbales	Incapable de s'exprimer verbalement?	
	Loisirs	Passe-temps	Pas de passe-temps?		
		Activités organisées	Ne participe pas à des activités organisées?		
	Aide	Aide sociale		Ne connaît pas les services sociaux?	
				A eu recours aux services sociaux?	



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS	
	Interventions	Antécédents	Évaluation antérieure de son fonctionnement dans la communauté?	
			A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales?	
			A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales au complet?	
Orientation personnelle/ affective	Perception de soi	Personnelle	A une très haute idée de son importance?	
			Force physique problématique?	
		Socioculturelle	Les liens familiaux lui posent un problème?	
			Son origine ethnique lui pose un problème?	
			Sa religion lui pose un problème?	
			Affilié à un gang?	
		Facultés cognitives	Facultés cognitives	Incapable de reconnaître ses problèmes?
				A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?
				Incapable de se donner des choix?
				Ne se rend pas compte des conséquences?
	Se fixe des objectifs irréalistes?			
	N'a pas d'égards pour les autres?			
	Pas sensibilisé aux problèmes sociaux?			
	Impulsif?			
		Incapable de comprendre les sentiments des autres?		
		Pensée étroite et rigide?		
	Comportement	Agressivité	Agressif?	
		Affirmation de soi	Difficulté à s'affirmer?	
		Maîtrise de soi	Problème de contrôle du stress?	
	Difficulté à résoudre des conflits?			
	Gère mal son temps?			



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Goût du jeu	Le goût du jeu pose un problème?
		Frustrations	A une faible tolérance aux frustrations?
		Hostilité	Problème d'hostilité?
		Névrose	Craintes irraisonnées?
		Goût du risque	Prend des risques inconsidérés?
		Goût des sensations fortes	Amateur de sensations fortes?
		Circonspection	Irréfléchi?
		Conscience morale	Peu consciencieux?
		Manipulation	Manipulateur?
	Sexualité	Dysfonction	A des difficultés de performance sexuelle?
		Identité	Problème d'identité sexuelle?
		Orientation sexuelle	Orientation sexuelle inappropriée?
		Attitude	Attitude sexuelle problématique?
	Facultés mentales	Fonctionnement	Déficiance mentale?
	Santé mentale	Troubles	Diagnostic antérieur de troubles mentaux? Diagnostic actuel de troubles mentaux?
	Interventions	Évaluations	Évaluation(s) antérieure(s), problèmes affectifs/personnels?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Traitement médicamenteux	Médicaments prescrits dans le passé?
			Médicaments prescrits en ce moment?
		Interventions psychologiques/psychiatriques	Hospitalisé dans le passé?
			Hospitalisé présentement?
			Traité en clinique externe dans le passé?
			En traitement en clinique externe avant son admission?
		Autres programmes	Participation à des programmes dans le passé?
			Participation récente à un programme?
Attitude générale	Justice	Lois	Attitude négative face aux lois?
		Exécution	Attitude négative envers la police?
		Appareil judiciaire	Attitude négative envers les tribunaux?
		Services correctionnels	Attitude négative envers le système correctionnel?
			Attitude négative face à la surveillance dans la communauté?
			Attitude négative à l'égard de la réadaptation?
	Société	Conventions sociales	Le travail n'a pas de valeur?
			Les relations conjugales/familiales n'ont pas de valeur?
			Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur?
			Valorise la toxicomanie?
			Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur?
			La stabilité affective/personnelle n'a pas de valeur?
		Personnes âgées	Les personnes âgées n'ont pas de valeur?



DOMAINE	ÉLÉMENT PRINCIPAL	SOUS-ÉLÉMENT	INDICATEURS
		Femmes (Hommes)	Le rôle des femmes et des hommes est inégal?
		Groupes minoritaires	Intolérance à l'endroit de groupes ethniques?
			Intolérance religieuse?
			Intolérance à l'endroit de personnes ayant une déficience?
	Biens	Personnels	Peu de respect pour les biens personnels?
		Publics	Manque de respect pour les biens publics?
		Commerciaux	Peu de respect pour les biens commerciaux?
	Violence	Familiale	Encourage la violence familiale?
		Instrumentale	Encourage la violence instrumentale?
	Style de vie	Aspirations personnelles	Pas de but dans la vie?
		Conformisme	Anticonformiste?



ANNEX G – GUIDELINES FOR DYNAMIC FACTOR IDENTIFICATION AND ANALYSIS AT WOMEN OFFENDER INSTITUTIONS

These guidelines are intended to direct the Parole Officer/Primary Worker towards areas of concern that may be unique to women offenders. Intake assessments and intervention considerations for women offenders should take into account the social, political and cultural context unique to women in society. This assessment is designed to help offenders identify issues that have impacted their life both positively and negatively leading to their criminal behaviour. The prompts and questions are meant to serve as a guide to ensure that the experiences and issues that are more relevant to women are captured in the intake process. These questions are suggestions to assist the Parole Officer/Primary Worker in developing their comprehensive assessment to best identify the offender's needs and identify required interventions.

EMPLOYMENT

Record the following information in the domain analysis, if applicable:

- a. Homemaking – caring for the home and/or the children. Document this as full time employment. Distinguish between offenders who performed the duties of child care and homemaking and those who led unstable lifestyles, e.g., not working outside the home, or caring for their home and their children.
- b. Volunteer community work (identify type). This indicates the offender had a positive attitude toward the community and has skills related to the volunteer work. The type of work performed should be recorded.
- c. Sex trade work. Document if the offender had been supporting herself by working in the sex trade. Sex trade work includes prostitution, phone sex, exotic dancing, pornography, etc.
- d. Identify whether the offender's income was principally derived from illegal or legal means. (e.g., theft, fraud and drug sales, but excludes the sex trade).
- e. Identify if the offender was attending school as well as any circumstances/social situations that may have caused the offender to leave school. Examples include: pregnancy, physical abuse at home, or sexual abuse at home or within the community.

Prompt questions that may be used by the Parole Officer/Primary Worker include:

- What did you like and dislike about your work?
- Who helped you succeed at your work?
- What would your friends say about you as a worker?
- What would your boss and co-workers say about you as a worker?
- Was there anything happening in your life that affected your work?
- What (if anything) caused you to stop working?

Education:

Prompt questions regarding education in the Employment domain:

- What did you enjoy most about school?
- What can you remember that helped you to succeed during your schooling?
- What would your teachers say about you as a student?
- How did your parents, siblings, foster parents, and other adults support your learning efforts?
- What were your friends like at school?



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) G
	Page: 2 of/de 9

- What, if anything, happened to stop your successes at school?
- Are you interested in more education now?
- What would your school friends say about your abilities?

Residential School - specific questions:

- Did you ever attend a residential school?
- Were your siblings in the school and were you able to see them?
- Did you have contact with your family while you were in the residential school?
- Did your family think it was good for you to go to this school? If not, did they try to do anything about this?
- What did you learn there that was most powerful in your life?

MARITAL/FAMILY

Record the following information in the domain analysis, if applicable:

- a. Problems/preoccupations related to the offender's children, such as child care while incarcerated. (Ensure that this question is asked of foreign nationals.)
- b. Information regarding the offender being a victim of violence, including physical, emotional and/or sexual abuse. Sexual abuse includes incest, sexual abuse within the family, by acquaintances, or friends. Offenders who have experienced sexual abuse within the family often have lower self-esteem.

Prompt questions for the Marital/Family domain include:

- What experiences of violence or abuse can you recall having experienced or witnessed (include childhood, adolescence, adult, and experiences during incarceration)?
- Who/what helped to maintain the violence or abuse you experienced (e.g., did someone say that you deserved it and to not tell anyone or try to leave)?
- Did anyone help you to escape the violence?
- What helped you to survive those experiences?
- What would help you to deal with those experiences now?

If the offender is a parent, suggested prompt questions include:

- How did you learn to be a mother?
- What do you remember learning from your mother or father about this?
- What would your family and friends say about you as a parent?
- What would your children say about you as a parent?
- Who is caring for your children while you are incarcerated? Are you happy with the arrangement?
- What contact do you have with your children?

SUBSTANCE ABUSE

Prompt questions for the Substance Abuse domain include:

- How has using drugs or alcohol helped you?
- What problems has it caused you?
- Did you ever notice what helped you to resist using drugs or alcohol?
- Did anyone help you to maintain your use of these substances?



- Has anyone helped you to not use drugs or alcohol?
- What would the most important people in your life do to help you be drug and alcohol-free?
- If drugs or alcohol helped you to cope, what could replace that kind of help?
- What would be most useful to you now in dealing with drugs and alcohol?

COMMUNITY FUNCTIONING

Offenders receiving family benefits from their provincial government (versus welfare) prior to incarceration will not be considered to have been receiving social assistance.

Record the following information in the domain analysis, if applicable:

- Problems with eating/diet that would indicate a possible eating disorder. (Offenders suspected of having an eating disorder will be referred to for a psychological assessment.) Questions that may help the Parole Officer/Primary Worker include: how often do you eat? what kinds of food do you eat? what kinds of circumstances, thoughts, feelings, events may affect your eating habits?

Financial Information:

- Record details of the offender's financial situation. Determine the offender's financial situation with regard to income, assets, problems meeting payments, and who looked after the finances in the family situation.
- Determine if the offender had any other sources of financial support, other than social services, e.g., the father of her children, etc.
- Identify if the offence was directly related to financial strain due to the lack of support by the father or other sources.

Leisure:

Prompt questions regarding leisure activities in the Community Functioning domain include:

- What does having fun and relaxing mean to you?
- What are your special skills, hobbies, or interests?
- What did your family do for fun and recreation?
- Are there any leisure interests that you would like to try?

Prompt questions regarding program activities in the Community Functioning domain include:

- Have you been involved with programs in the past?
- What did you find useful about the programs (the facilitator, the content, the other members, the process, the rules, the time, the setting)? Did you learn anything?
- What was the least useful about the program?
- How would you know if a program was helping you?
- Who encouraged you during and after the program?
- If you became discouraged with a program, how did you deal with this?
- What programs are you interested in now?

Health:

Prompt questions regarding health in the Community Functioning domain include:

- How would you describe your health and what would improve it?
- What have you done in the past to cope with physical health problems?



Number - Numéro:	2006-04-10
Date	Annex(e) G
705-6	Page: 4 of/de 9

- What does being emotionally healthy mean to you?
- Have you had helpful experiences with health care staff in the past? What did you find helpful?
- Have you felt safe discussing matters such as pregnancy, STDs, HIV, depression, eating disorders or violence with health care staff - what would help you to feel safe enough to do this?
- Who has helped with your health in the past and who could continue?
- If you have taken medications, do you know what they were? Why were you taking them?
- Did taking them help you feel better?
- If you decided not to take them, was that a better choice?
- Do you have any physical or emotional concerns that might be a problem in your everyday ability to function while incarcerated (allergies, hearing and sight problems, depression, anxiety, back problems, PMS, etc.)?
- What exercise have you done in the past and what would you like to do now?

PERSONAL/EMOTIONAL ORIENTATION

Record the following information in the domain analysis, if applicable:

- a. Identify any unrealistic expectations regarding incarceration. (These expectations will be addressed throughout the sentence through the correctional planning process.)
- b. Identify if the offender is easily led by others and who may have influenced the offender into problems in the past (criminal associates, spouse, other relatives).

Prompt questions for the Personal/Emotional domain include:

Suicide attempts/self-harm:

- Who and what helped you to think that suicide/self harm would be a good thing to do?
- Have there been times since when you thought about self harm or suicide but did not attempt it?
- Do you remember deciding to make the attempt; what kept you from doing it?
- Who helped you to not; how could that help happen again? If that person is not readily available, how can you keep that person's positive wishes for you in your mind?
- What would you like to do about this at this time?

Grief and loss:

- What are the most important losses in your life? (Loss of freedom, children, friends, family members, pets, opportunity for education, employment, culture, health - all aspects - are some examples.)
- What/who contributed to these losses (e.g., residential schools, deaths, illness, separation, foster care, divorce, health problems, etc.)?
- If 10 is the most serious loss, and 1 is the least serious, rate each of the losses.
- Considering these ratings, which are the most important to pay attention to now?
- How do you know these are the important ones?

ATTITUDE

Identify if the offender accepts full responsibility for her offence, or if she denies or minimizes her responsibility.



ANNEXE G – LIGNES DIRECTRICES POUR L'IDENTIFICATION ET L'ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR FEMMES

Les présentes lignes directrices visent à signaler à l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne des sujets d'intérêt qui concernent plus particulièrement les délinquantes. Dans l'évaluation initiale des délinquantes et le choix des interventions à leur intention, il faut tenir compte du contexte social, politique et culturel propre aux femmes dans la société. Cette évaluation est conçue de manière à aider les délinquantes à établir quels éléments ont eu un effet positif ou négatif sur leur vie et les ont conduites à adopter un comportement criminel. Les questions incitatives et autres invites sont destinées à servir de guide pour que le vécu des femmes et les sujets qui les concernent plus particulièrement soient pris en considération dans le processus d'évaluation initiale. Ces questions sont des suggestions proposées pour aider l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne dans l'élaboration de son évaluation exhaustive afin de mieux cerner les besoins de la délinquante et les interventions dont elle a besoin.

EMPLOI

Incluez les renseignements suivants dans l'analyse du domaine, s'il y a lieu :

- Tâches ménagères – s'occuper de la maison et/ou des enfants. Consignez ces tâches comme un emploi à temps plein. Faites une distinction entre les délinquantes qui s'occupaient des tâches ménagères et de l'éducation des enfants et celles qui menaient une vie instable, p. ex., qui ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer ou ne s'occupaient pas des tâches ménagères et de l'éducation des enfants.
- Travail communautaire bénévole (indiquez le genre de travail). Cela indique que la délinquante avait une attitude positive à l'égard de la collectivité et qu'elle possède des compétences liées au bénévolat. Il faut indiquer le genre de travail exécuté.
- Travail lié au commerce du sexe. Indiquez si la délinquante tirait sa subsistance d'un travail lié au commerce du sexe. Ce genre de travail comprend la prostitution, les lignes téléphoniques érotiques, la danse exotique, la pornographie, etc.
- Indiquez si le revenu de la délinquante provenait principalement d'activités légales ou d'activités illégales (p. ex., le vol, la fraude et le trafic de drogue, à l'exclusion du commerce du sexe).
- Indiquez si la délinquante fréquentait l'école et précisez toute circonstance ou situation sociale qui peut l'avoir incitée à abandonner l'école. Exemples : grossesse, violence physique à la maison, ou abus sexuels à la maison ou dans la collectivité.

Questions incitatives que peut poser l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne :

- Qu'est-ce que vous aimiez et n'aimiez pas dans votre travail?
- Qui vous a aidée à réussir dans votre travail?
- Que diraient vos amis à propos de vous en tant que travailleuse?
- Que diraient votre patron et vos collègues de travail à propos de vous en tant que travailleuse?
- S'est-il passé quelque chose dans votre vie qui a eu des répercussions sur votre travail?
- Qu'est-ce qui vous a amenée à quitter votre emploi (le cas échéant)?

Études

Questions incitatives sur le sujet des études dans le domaine de l'emploi :



- Qu'est-ce que vous préféreriez à l'école?
- Qu'est-ce qui vous a aidé à réussir à l'école?
- Que diraient vos enseignants de vous en tant qu'élève?
- Comment vos parents, vos frères et sœurs, vos parents d'accueil et d'autres adultes vous soutenaient-ils dans vos études?
- Comment étaient vos ami(e)s à l'école?
- Qu'est-ce qui a fait que vos résultats à l'école se sont mis à baisser, si c'est le cas?
- Aimerez-vous poursuivre vos études?
- Que diraient vos ami(e)s d'école de vos capacités?

Pensionnat – questions précises

- Avez-vous déjà fréquenté un pensionnat?
- Vos frères et sœurs étaient-ils eux aussi au pensionnat, et pouviez-vous avoir des contacts avec eux?
- Aviez-vous des contacts avec votre famille pendant que vous étiez au pensionnat?
- Est-ce que les membres de votre famille pensaient que le pensionnat était un bon endroit pour vous? S'ils ne pensaient pas que c'était un bon endroit, ont-ils fait quelque chose pour vous en retirer?
- Quelles sont les choses les plus utiles dans votre vie que vous avez apprises à cet endroit?

RELATIONS MATRIMONIALES/FAMILIALES

Incluez les renseignements suivants dans l'analyse du domaine, s'il y a lieu :

- a. Problèmes/préoccupations concernant les enfants de la délinquante : qui va s'occuper des enfants pendant son incarcération? (Il faut s'assurer de poser cette question aux ressortissantes étrangères.)
- b. Information sur la violence qu'a subie la délinquante – violence physique, violence psychologique ou abus sexuels. Les abus sexuels comprennent l'inceste de même que les abus sexuels commis par des membres de la famille, des connaissances ou des amis. Les délinquantes qui ont été victimes d'abus sexuels au sein de la famille ont souvent une faible estime de soi.

Questions incitatives dans le domaine des relations matrimoniales/familiales :

- Avez-vous été victime ou témoin de violence ou d'abus (dans votre enfance, dans votre adolescence, à l'âge adulte, pendant votre incarcération)?
- Y a-t-il quelqu'un ou quelque chose qui a contribué à faire durer la violence ou les abus que vous subissiez (p. ex., est-ce que quelqu'un vous disait que vous le méritiez, de ne pas en parler à personne et de ne pas essayer de fuir)?
- Est-ce que quelqu'un vous a aidé à mettre fin à cette violence?
- Qu'est-ce qui vous a aidé à vous remettre de ces expériences?
- Qu'est-ce qui vous aiderait à vous remettre de ces expériences maintenant?

Si la délinquante est mère :

- Comment avez-vous appris votre rôle de mère?
- Que vous souvenez-vous avoir appris de votre mère ou de votre père à propos du rôle parental?
- Que diraient votre famille et vos amis de vous en tant que mère?
- Que diraient vos enfants de vous en tant que mère?
- Qui s'occupe de vos enfants pendant votre incarcération? Êtes-vous satisfaite de cet arrangement?
- Quels contacts avez-vous avec vos enfants?



TOXICOMANIE

Questions incitatives dans le domaine de la toxicomanie :

- Comment la consommation de drogue ou d'alcool vous a-t-elle aidée?
- Quels problèmes votre consommation vous a-t-elle causés?
- Avez-vous déjà remarqué ce qui vous aidait à résister à la tentation de consommer?
- Est-ce que quelqu'un vous a poussée à continuer de consommer?
- Est-ce que quelqu'un vous a aidée à cesser de consommer?
- Que feraient les personnes les plus importantes dans votre vie pour vous aider à ne plus consommer?
- Si la drogue ou l'alcool vous aidait à faire face aux problèmes, qu'est-ce qui pourrait remplacer ce genre d'aide?
- Qu'est-ce qui vous serait le plus utile maintenant pour ne plus consommer de drogue ou d'alcool?

FONCTIONNEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

Les délinquantes qui recevaient des allocations familiales du gouvernement provincial (par opposition à des prestations d'aide sociale) avant leur incarcération ne sont pas considérées comme ayant reçu de l'aide sociale.

Incluez les renseignements suivants dans l'analyse du domaine, s'il y a lieu :

- Problèmes d'alimentation qui peuvent indiquer l'existence d'un trouble de l'alimentation. (Les délinquantes que l'on soupçonne d'avoir un trouble de l'alimentation doivent être aiguillées vers un psychologue pour une évaluation.) Voici des questions qui peuvent aider l'agent de libération conditionnelle/intervenant de première ligne : à quelle fréquence mangez-vous? quels genres d'aliments mangez-vous? quels genres de circonstances, de pensées, d'émotions et d'événements peuvent avoir un effet sur vos habitudes alimentaires?

Finances

- Décrivez la situation financière de la délinquante. Déterminez quelle est la situation financière de la délinquante : revenu, actif, difficulté de s'acquitter de paiements, qui s'occupait des finances dans la famille.
- Déterminez si la délinquante avait d'autres sources de soutien financier que les services sociaux, p. ex., le père de ses enfants, etc.
- Déterminez si l'infraction commise était directement liée à des difficultés financières causées par le manque de soutien du père ou d'autres sources.

Loisirs

Questions incitatives sur les loisirs dans le domaine du fonctionnement dans la communauté :

- Que signifie pour vous avoir du plaisir et relaxer?
- Quels sont vos passe-temps ou vos sujets d'intérêt?
- Que faisait votre famille comme loisirs et pour s'amuser?
- Y a-t-il des activités que vous aimeriez essayer comme loisirs?

Questions incitatives sur les programmes dans le domaine du fonctionnement dans la communauté :

- Avez-vous participé à des programmes dans le passé?
- Qu'avez-vous trouvé utile dans les programmes (l'animateur, le contenu, les autres participantes, le processus, les règles, le temps, le milieu)? Avez-vous appris quelque chose?
- Qu'est-ce qui a été le moins utile?



- Comment savez-vous si un programme vous est utile?
- Qui vous a encouragée pendant et après le programme?
- Que faisiez-vous quand vous étiez découragée durant la participation à un programme?
- Quels programmes vous intéressent maintenant?

Santé

Questions incitatives sur la santé dans le domaine du fonctionnement dans la communauté :

- Comment décririez-vous votre état de santé, et comment pourriez-vous l'améliorer?
- Qu'avez-vous fait dans le passé pour régler vos problèmes de santé physique?
- Que signifie pour vous la santé émotionnelle?
- Avez-vous déjà eu de bonnes expériences dans vos rapports avec le personnel des services de santé? Qu'est-ce que vous avez trouvé utile?
- Vous êtes-vous sentie à l'aise de parler avec le personnel des services de santé de questions comme de la grossesse, des MTS, du VIH, de la dépression, des troubles de l'alimentation ou de la violence? Qu'est-ce qui vous aiderait à vous sentir à l'aise d'en parler avec eux?
- Qui vous a aidée avec vos problèmes de santé dans le passé, et qui pourrait continuer à le faire?
- Si vous avez déjà pris des médicaments, savez-vous quels étaient ces médicaments? Pourquoi les preniez-vous?
- Est-ce que ces médicaments vous aidaient à vous sentir mieux?
- Si vous avez décidé de ne pas les prendre, qu'est-ce que vous faisiez pour les remplacer?
- Avez-vous des problèmes physiques ou émotionnels qui pourraient vous empêcher de fonctionner durant votre incarcération (allergies, problèmes d'audition ou de vision, dépression, angoisse, problèmes de dos, syndrome prémenstruel, etc.)?
- Quels genres d'exercices avez-vous faits dans le passé, et quels exercices aimeriez-vous faire aujourd'hui?

ORIENTATION PERSONNELLE/AFFECTIVE

Incluez les renseignements suivants dans l'analyse du domaine, s'il y a lieu :

- Indiquez toute attente irréaliste concernant l'incarcération. (Ces attentes seront prises en considération tout au long de la peine par le biais du processus de planification correctionnelle.)
- Indiquez si la délinquante se laisse facilement influencer par les autres et précisez qui peut l'avoir entraînée dans le passé à se conduire de façon à avoir des problèmes (amis criminels, conjoint, membres de la famille).

Questions incitatives dans le domaine de l'orientation personnelle/affective :

Tentatives de suicide/automutilation

- Quelle personne ou quelle situation vous a donné à penser que le suicide/l'automutilation serait une bonne chose?
- Depuis, vous est-il arrivé de songer à vous suicider ou à vous mutiler et de ne pas passer à l'acte?
- Vous souvenez-vous avoir déjà décidé de vous suicider ou de vous mutiler? Qu'est-ce qui vous en a empêchée?
- Qui vous a incitée à ne pas le faire? Cette personne pourrait-elle vous en empêcher encore? Si cette personne n'est pas disponible, comment pouvez-vous conserver dans votre esprit les pensées positives qu'elle vous avait communiquées?
- Qu'est-ce que vous aimeriez faire à ce sujet présentement?



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) G
	Page: 9 of/de 9

Chagrin et perte

- Quelles sont les pertes les plus importantes que vous avez connues dans votre vie (p. ex., liberté, enfants, amis, membres de la famille, animal de compagnie, possibilités de faire des études, emploi, culture, santé — tous ces aspects)?
- Qui ou quoi a contribué à ces pertes (p. ex., pensionnat, mort, maladie, séparation, famille d'accueil, divorce, problèmes de santé, etc.)?
- Évaluez chacune de ces pertes sur une échelle de 1 à 10 (10 étant la perte la plus importante, et 1 la perte la moins difficile).
- Compte tenu de cette évaluation, lesquelles de ces pertes doivent faire l'objet de votre attention maintenant?
- Comment savez-vous que ce sont les plus importantes?

ATTITUDE GÉNÉRALE

Indiquez si la délinquante accepte l'entière responsabilité de l'infraction qu'elle a commise, ou si elle nie ou minimise sa responsabilité.



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) H
	Page: 1 of/de 2

ANNEX H

REINTEGRATION POTENTIAL AND GUIDELINES FOR PROGRAM REFERRALS

OFFENDERS WITH HIGH REINTEGRATION POTENTIAL:

- Offenders should not normally require correctional interventions (living skills, substance abuse, family violence, sex offender treatment). If required, these interventions should preferably be provided in the community. Other reintegration programs, services and work placements (including employability skills development) may be used, as well as any other risk management strategies, other than programs, in both institutions and the community.

OFFENDERS WITH MEDIUM REINTEGRATION POTENTIAL:

- Based on the level of dynamic factors, programming can include institutional correctional programs combined with maintenance programs in the community; alternatively, programs can be provided in the community during the period of day parole or program UTA prior to full parole release. Provision of correctional programming in institutions occurs where there is justification based on the offender's static and dynamic factors, and where prescribed programs are designed to reduce the risk prior to considering release. Other reintegration programs, services and work placements (including employability skills development) may be used, as well as any other risk management strategies other than programs, in both institutions and the community.

OFFENDERS WITH LOW REINTEGRATION POTENTIAL:

- Correctional programs (living skills, substance abuse, family violence, sex offender treatment) and other reintegration programming (employment, education, social programs) are to be provided in institutions prior to release, and continued thereafter in the community as required. The full range of risk management strategies should be used, both in institutions and the community, as adapted to the risk posed by the individual offender.

To assist Parole Officers/Primary Workers in making program-related decisions, see [National Correctional Program Guidelines: Making Referrals and Managing Correctional Plans](#).



Number - Numéro:	2006-04-10
705-6	Date Annex(e) H
	Page: 2 of/de 2

ANNEXE H

LIGNES DIRECTRICES POUR L'AIGUILLAGE DES DÉLINQUANTS VERS DES PROGRAMMES SELON LEUR POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE

DÉLINQUANTS DONT LE POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE EST ÉLEVÉ

- Normalement, les délinquants de cette catégorie ne devraient pas avoir besoin d'interventions correctionnelles (acquisition de compétences psychosociales, intervention en violence familiale, traitement de la toxicomanie, traitement pour délinquants sexuels). Si de telles interventions sont nécessaires, il est préférable que le délinquant y participe dans la collectivité. D'autres programmes de réinsertion sociale, des services et des affectations au travail (y compris l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité) peuvent être utilisés, ainsi que toute stratégie de gestion du risque autre que les programmes, tant dans les établissements que dans la collectivité.

DÉLINQUANTS DONT LE POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE EST MOYEN

- Selon le niveau des facteurs dynamiques, les programmes prescrits peuvent comprendre des programmes correctionnels en établissement, alliés à des programmes de suivi dans la collectivité, ou bien le délinquant peut participer à des programmes dans la collectivité pendant la période de semi-liberté ou dans le cadre d'un programme de PSSE pour perfectionnement personnel, avant sa libération conditionnelle totale. Le délinquant participe à des programmes correctionnels en établissement lorsqu'une telle intervention est justifiée compte tenu de ses facteurs statiques et dynamiques et lorsque les programmes prescrits visent à réduire le risque qu'il pose avant d'envisager sa mise en liberté. D'autres programmes de réinsertion sociale, des services et des affectations au travail (y compris l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité) peuvent être utilisés, ainsi que toute stratégie de gestion du risque autre que les programmes, tant dans les établissements que dans la collectivité.

DÉLINQUANTS DONT LE POTENTIEL DE RÉINSERTION SOCIALE EST FAIBLE

- Des programmes correctionnels (acquisition de compétences psychosociales, intervention en violence familiale, traitement de la toxicomanie, traitement pour délinquants sexuels) et d'autres programmes de réinsertion sociale (programmes sociaux, d'emploi et d'éducation) doivent être offerts au délinquant en établissement avant sa mise en liberté et se poursuivre ensuite dans la collectivité selon les besoins. Toute la gamme des stratégies de gestion du risque devrait être utilisée, tant dans les établissements que dans la collectivité, et les stratégies devraient être adaptées au risque que présente le délinquant.

Pour aider les agents de libération conditionnelle/intervenants de première ligne à prendre des décisions en matière de programmes, voir les [Lignes directrices des programmes correctionnels nationaux : Aiguillage des délinquants vers les programmes et gestion des plans correctionnels](#).